

**MINISTÈRE DES FINANCES  
ET DU BUDGET**

---

**RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE**  
**Union-Discipline-Travail**

---



**République de Côte d'Ivoire**

---

**Rapport d'Impact 2022**

Juin 2024



## Table des matières

<b>I. Introduction .....</b>	<b>1</b>
<b>II. Aperçu général de l'action du gouvernement en faveur d'objectifs ESG.....</b>	<b>2</b>
a. Présentation générale du PND 2021-2025 et du PSGouv	2
b. Etat d'avancement et grands résultats en matière ESG en 2022	3
c. Impacts et résultats du PND 2021-2025 et du PSGouv en relation avec les catégories éligibles du Document Cadre ESG	4
<b>III. Rapport d'impact pour une sélection de projets phares.....</b>	<b>19</b>
a. Synthèse des facilités ESG mobilisées en 2022	19
b. Fiches-projets	19
c. Indicateurs d'impact suivis	67



## I. Introduction

La République de Côte d'Ivoire soutient la mise en place de projets à haute valeur environnementale, sociale et d'amélioration de la gouvernance (ESG). Ces projets doivent contribuer à l'instauration d'une croissance durable et inclusive pour les populations du pays, et à l'atteinte des objectifs du développement durable (ODD).

Les actions de développement ESG de la République s'inscrivent principalement dans le cadre du Plan National de Développement (PND). Ce plan d'investissement pluriannuel, mis en place sur la période 2021 à 2025, vise à poursuivre la transformation structurelle de l'économie ivoirienne tout en assurant une croissance inclusive et durable. Il est renforcé sur son volet social par le Programme Social du Gouvernement (PSGouv) (voir Section 1 pour la présentation détaillée de ces initiatives).

Le financement des actions de développement est assuré en partie par les fonds levés avec l'appui du Document Cadre ESG de la République.

La République de Côte d'Ivoire dispose d'un Document Cadre ESG depuis juin 2019. Il a été révisé en 2021 et a bénéficié d'une revue externe indépendante (Second Party Opinion) effectuée par l'agence Sustainalytics, qui en a affirmé la crédibilité, l'utilité et la conformité avec les principes ESG.

Pour rappel, le Document Cadre ESG comporte quatre (4) grandes catégories de projets éligibles selon leurs objectifs :

- (i) Améliorer l'accès aux infrastructures de base
- (ii) Améliorer l'accès aux services de base
- (iii) Améliorer l'emploi et la compétitivité
- (iv) Promouvoir l'environnement et le développement durable

Le présent rapport vise à établir le bilan de l'emploi des financements ESG obtenus par la République de Côte d'Ivoire pour l'année 2022, et les principaux impacts obtenus. Il revient plus largement sur les principaux résultats obtenus au sein du PND 2021-2025 et du PSGouv 2022-2024, relatifs aux catégories éligibles du Document Cadre ESG.



## II. Aperçu général de l'action du gouvernement en faveur d'objectifs ESG

### a. Présentation générale du PND 2021-2025 et du PSGouv 2022-2024

Le PND constitue le cadre de référence des interventions de l'Etat et de ses partenaires en matière de développement et d'amélioration des conditions de vie des populations.

Le PND, dont la mise en œuvre s'étale de 2021 à 2025, repose sur six (6) piliers :

- (i) L'accélération de la transformation structurelle de l'économie par l'industrialisation et le développement de grappes industrielles
- (ii) Le développement du capital humain et promotion de l'emploi
- (iii) Le développement du secteur privé et de l'investissement
- (iv) Le renforcement de l'inclusion, de la solidarité nationale et de l'action sociale
- (v) Le développement régional équilibré, préservation de l'environnement et lutte contre le changement climatique
- (vi) Le renforcement de la gouvernance, modernisation de l'Etat et transformation culturelle, pour consolider la paix, assurer la sécurité, la justice et la concorde sociale

Le volet social du PND est renforcé par le PSGouv, déployé de 2022 à 2024. Ce plan spécifique s'articule autour de cinq axes stratégiques :

- (i) La lutte contre la fragilité dans les zones frontalières du Nord
- (ii) L'amélioration des conditions d'études au primaire, au secondaire et au supérieur
- (iii) L'amélioration des conditions de vie des ménages
- (iv) L'insertion professionnelle des jeunes et service civique
- (v) Le renforcement de la solidarité envers les populations vulnérables

Une partie des financements mobilisés dans le cadre du PND, y compris pour des initiatives portées par le PSGouv, recouvre les catégories éligibles du Document Cadre ESG de la République.





## **b. Etat d'avancement et grands résultats en matière ESG en 2022**

Au titre de l'année 2022, l'état de réalisation des investissements dans le cadre du PND indique un taux d'exécution de l'investissement global de 104%. L'investissement public est ressorti à 3 298,7 milliards de FCFA contre une projection de 2 762,6 milliards de FCFA, soit un taux d'exécution de 119%.

Ainsi, sur un montant total des investissements à réaliser sur la période 2021-2025 de 59 000 milliards de FCFA, 19 721,4 milliards de FCFA seraient exécutés au cours des deux (2) premières années de mise en œuvre du PND 2021-2025, correspondant à 33% du plan global contre un objectif de 32%. Cette situation atteste du bon dynamisme d'exécution du PND 2021-2025.

Les réalisations du PND en 2022 satisfont les catégories prioritaires définies par le Document Cadre ESG . Parmi les projets illustratifs des résultats obtenus, on peut notamment mentionner l'amélioration du taux de traitement des dossiers judiciaires depuis 2019 (passé de 80% à 86%), le recrutement de 651 enseignants-chercheurs en 2022, l'amélioration de la couverture médicale du pays (la population vivant à moins de 5 km d'un établissement sanitaire est passée de 68% en 2019 à 71% en 2022), ainsi que l'amélioration de 5 points de pourcentage du taux de couverture en électricité, qui a atteint 82% en 2022 contre 77% en 2021.

Les réalisations du PSGouv au titre de l'année 2022 participent également à l'effort de la République pour aligner ses investissements aux catégories du Document Cadre ESG . Les projets présentant le plus grand impact incluent notamment l'intégration de 10 300 enseignants recrutés lors du précédent PSGouv (2019-2020), la construction de 41 collèges, l'électrification de 460 localités, la réhabilitation et la maintenance de 14 738 Pompes à Motricité Humaine (PMH) pour faciliter l'accès à l'eau, et la vaccination de 3 504 580 enfants de 0 à 11 mois au Penta 3 (cinq vaccins combinés en une dose).



## c. Impacts et résultats du PND 2021-2025 et du PSGouv 2022-2024 en relation avec les catégories éligibles du Document Cadre ESG

### 1. Accès aux infrastructures de base

Cette catégorie comprend les projets relatifs au développement et à la modernisation :

- des **infrastructures de transport** vers les zones mal desservies, y compris les populations rurales ;
- les infrastructures de **services publics**, tenant compte de **l'eau, l'assainissement et de l'accès à l'électricité**, en particulier l'accès à l'eau potable et à l'électricité à un prix abordable pour les populations mal logées ou vulnérables, de même que les populations rurales et les populations urbaines vivant sous le seuil de pauvreté ;
- les **infrastructures de logement**, en particulier les logements sociaux, en vue d'assurer un accès complet et abordable à la population ivoirienne.

Parmi les quinze (15) indicateurs du PND et du PSGouv retenus, dix (10) présentent un taux de réalisation de la cible 2022 supérieur ou égal à 80%.

Ces progrès ont principalement permis d'améliorer les capacités et la distribution de l'électricité, de faciliter l'accès à l'eau grâce à la maintenance et à la réhabilitation de Pompes à Motricité Humaine (PMH), et d'améliorer le réseau routier.

#### 1. Accès à l'électricité

L'accès à l'électricité a été identifié comme un axe de progrès prioritaire par la République. En conséquence, plusieurs initiatives du PND visent à améliorer les infrastructures électriques : par exemple, l'augmentation de 14% de la puissance de production installée entre 2020 et 2022, passant de 2 229 MW en 2020 à 2 548 MW en 2022.

Ces mesures ont soutenu l'accroissement du taux de couverture et du nombre d'abonnés :

- Le taux de couverture du pays a crû de 5 points de pourcentage entre 2021 et 2022, passant de 77% à 82%, avec un taux de réalisation de la cible de 91,11% ;
- Le taux de desserte est passé de 59% à 68,10% entre 2021 et 2022, grâce à l'enregistrement de 391 651 nouveaux abonnés, soit une croissance de 12% entre 2021 et 2022.

En complément, le PSGouv a permis l'électrification de 460 localités en 2022, ce qui représente un taux d'accomplissement de 65% sur l'objectif de l'année. En tout, 251 133 ménages ont été raccordés par le Programme d'Electrification pour Tous (PEPT) au cours de l'année 2022.

#### 2. Accès à l'eau

Concernant l'accès à l'eau, le PND a induit d'importantes évolutions sur la période 2020-2022 afin de renforcer les services d'alimentation, la fourniture en eau potable, la sécurisation et la mobilisation des ressources en eau<sup>1</sup> :

- Réalisation de 21 800 branchements subventionnés supplémentaires en 2022 au profit des populations qui porte le total à 178 541<sup>2</sup> ;

---

<sup>1</sup> PND, Rapport annuel de performance 2022, p.123, §566

<sup>2</sup> PND, Rapport annuel de performance 2022, p.123



- Renforcement du réseau avec la mise en place de 1 720 km linéaires supplémentaires de conduites, tous diamètres confondus<sup>3</sup> ;
- Distribution de 23 616 m<sup>3</sup> d'eau supplémentaires en 2022<sup>4</sup>.

En complément, le PSGouv s'est concentré sur les initiatives portant sur les Pompes à Motricité Humaine (PMH). Il a permis la maintenance de 13 129 PMH et la réhabilitation de 1 609 autres, en tenant compte des actions menées dans les zones fragilisées du Nord du pays. Les taux de réalisation élevés de ces campagnes, respectivement 109% et 71%, traduisent les efforts investis par la République pour assurer l'accès à l'eau potable dans les zones rurales.

Ces initiatives ont permis l'amélioration des conditions d'accès à l'eau potable à 9 887 483 habitants d'Abidjan et des villes de l'intérieur du pays<sup>5</sup>.

### 3. Infrastructures routières

Les infrastructures routières concourent également au désenclavement des régions reculées et à une meilleure interconnexion des métropoles ivoiriennes. Le PND et le PSGouv présentent tous deux un volet construction et réfection de routes.

Dans le cadre du PND, la construction de 80% des nouvelles routes 2x2 voies planifiées sur la période 2021-2025 a commencé, et 42 km ont d'ores-et-déjà été livrés (sur un total de 179 km). Pour le renforcement du réseau routier, l'ensemble des 1 774 km planifiés sont en cours d'exécution.

Le PSGouv a permis de cibler certaines opérations, telles que le reprofilage de 306 km de route dans les zones frontalières fragilisées du Nord du pays<sup>6</sup>.

### 4. Accès au logement

L'année 2022 a été marquée par la campagne de mobilisation du financement destiné à la première phase du Programme d'urgence. Ce programme a été mis en place afin de répondre à la crise persistante du logement rencontrée par le pays. Ces fonds doivent ensuite permettre la construction rapide de 5 000 logements sur un objectif de 25 000 logements au total.

Cette initiative a permis l'octroi d'un prêt d'une valeur de 45 milliards de FCFA de la part de la Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique (BADEA) en juillet 2023, pour soutenir la construction de 7 500 logements.<sup>7</sup>

---

<sup>3</sup> PND, Rapport annuel de performance 2022, p.123

<sup>4</sup> PND, Rapport annuel de performance 2022, p.123

<sup>5</sup> PND, Rapport annuel de performance 2022, p.124 (Habitants de la ville d'Abidjan (3 838 433) + Habitants des villes de l'intérieur du pays (6 049 050))

<sup>6</sup> Communication en Conseil des ministres sur l'état d'exécution du Programme Social du Gouvernement (PSGOUV), Octobre 2022, p.2

<sup>7</sup> BCEAO n°500, 13/07/2023, p.3



KPI	Programme	Pilier Document Cadre ESG	Année de référence	Valeur de référence	Valeur réalisée en 2022	Taux de réalisation de la cible
1. Taux de couverture en électricité	PND	Accès aux infrastructures de base	2021	77%	82%	91,11%
2. Taux de desserte (nombre d'abonnés)	PND	Accès aux infrastructures de base	2021	59%	68,1%	97,29%
3. Temps moyen de coupure	PND	Accès aux infrastructures de base	2021	17:52	28:58	189,16%
4. Puissance de production installée (en Mégawatt)	PND	Accès aux infrastructures de base	2021	2 269	2 548	91%
5. Puissance installée en off-grid (EnR et autres sources) en Mégawatt	PND	Accès aux infrastructures de base	2020	0,18	2,7	30%
6. Nombre d'abonnés à l'électricité	PND	Accès aux infrastructures de base	2021	3 254 968	3 646 619	101,29%
7. Rendement Global (%)	PND	Accès aux infrastructures de base	2021	83,67	85,02	97,95%
8. Routes Neuves 2X2 voies	PND	Accès aux infrastructures de base	TBU	0%	144	80%
9. Routes neuves 2X1 voie	PND	Accès aux infrastructures de base	TBU	0%	1 526	37%
10. Renforcement du réseau routier	PND	Accès aux infrastructures de base	TBU	0%	1 774	100%
11. Taux de pénétration de la téléphonie mobile (%)	PND	Accès aux infrastructures de base	2020	140	173.3	108%
12. Nombre de localités électrifiées	PSGouv	Accès aux infrastructures de base	2021	6 854	7 427	96,88%
13. Nombre de ménages branchés	PSGouv	Accès aux infrastructures de base	2021	202 780	251 133	100,45%
14. Nombre de PMH maintenues	PSGouv	Accès aux infrastructures de base	2021	17 095	13 129	109%
15. Nombre de PMH réhabilitées	PSGouv	Accès aux infrastructures de base	2021	1 716	1 609	71%







## 2. Accès aux services de base

Cette catégorie comprend les projets relatifs au développement et à la modernisation des infrastructures et des programmes de **santé publique**, à l'amélioration de l'accès à l'**éducation** et à des infrastructures éducatives publiques de qualité, à l'amélioration de la **formation professionnelle** et à la promotion de **l'accès aux services financiers** pour les populations cibles, ainsi qu'à la fourniture de services de santé maternelle, néonatale, infantile et reproductive, de planning familial et de services nutritionnels.

Ce pilier du Document Cadre ESG bénéficie du plus grand nombre d'indicateurs : 52 items permettent de mesurer les progrès accomplis dans l'accès des populations aux services de base. Sur l'ensemble de ces éléments, vingt-trois (23) ont atteint à fin 2022 un taux de réalisation de leur cible supérieur ou égal à 80%.

Les indicateurs renseignés concernent principalement les domaines de l'éducation, de la santé, et dans une moindre mesure du système judiciaire et de la lutte contre la corruption.

### 1. Accès à l'éducation

Des progrès significatifs liés aux conditions d'apprentissage et au taux de scolarisation ont été observés en 2022 :

- 4 258 écoles et 45 lycées et collèges modernes ont été ouverts dans le cadre du PND, permettant d'accroître les capacités d'accueil du système éducatif ivoirien ;
- Le PSGouv a permis d'évaluer et d'intégrer les 10 300 enseignants recrutés lors du programme précédent, permettant la nomination de 10 282 d'entre eux<sup>8</sup> ;
- Le taux net de scolarisation dans le primaire a atteint 93%, en progression de 51 points de base sur l'année<sup>9</sup> (PND) ;
- Le taux brut de scolarisation dans le second cycle du secondaire a augmenté à 41% (contre 39% en 2021), soit un taux de réalisation de 104% (PND) ;
- Le PND a également permis le recrutement de 651 enseignants dans le supérieur.

Ces indicateurs robustes ont soutenu l'amélioration des taux d'achèvement et des résultats aux examens nationaux :

- Le taux d'achèvement du premier cycle du secondaire général enregistre une progression, passant de 61% en 2021 à 69% en 2022, soit une hausse de 8 points de pourcentage alors que la cible était de 65% en 2022 (PND) ;
- Le taux d'achèvement du second cycle du secondaire atteint 37%, ce qui correspond à 87% de la cible (PND) ;
- Le taux de succès au Certificat d'Etudes Primaires Élémentaires (CEPE) a enregistré une progression significative de 13 points de pourcentage entre 2021 et 2022, passant respectivement de 52% à 65% (PND).

Par ailleurs, le PSGouv a permis le recrutement de 172 alphabétiseurs qui ont encadré 6 000 apprenants.

---

<sup>8</sup> Communication en Conseil des ministres sur l'état d'exécution du Programme Social du Gouvernement (PSGOUV), Octobre 2022, p.4

<sup>9</sup> PND, Rapport annuel de performance 2022, p.87, §384



## 2. Santé publique

En termes de santé publique, le PND et le PSGouv ont permis des avancées concrètes au niveau des infrastructures, de leur répartition sur le territoire, et des campagnes de prévention et de soin :

- La proportion de la population résidant à moins de 5 km d'un établissement sanitaire est passé de 68% en 2019 à 71% en 2022 ;
- Le PND a soutenu le recrutement de 3 165 agents de santé sur l'année 2022<sup>10</sup>, l'ouverture de 800 lits supplémentaires<sup>11</sup>, et la construction ou réhabilitation de 3 centres hospitaliers régionaux (San-Pedro, Adzopé et Man), 2 hôpitaux généraux (Danané et Méagui) et 36 Etablissements Sanitaires de Premier Contact<sup>12</sup>(ESPC) ;
- Plus de 1 322 684 Moustiquaires Imprégnées d'Insecticide à Longue Durée d'Action (MILDA) ont été distribuées en 2022 dans le cadre de la lutte contre le paludisme, contre 1 279 764 en 2021 ;
- Le Programme Elargi de Vaccination intégré au PSGouv a conduit à la vaccination au Penta 3 et contre la rougeole et la rubéole de plus de 80% des enfants ciblés (respectivement 87% et 83%).

En parallèle de ces projets menés sur le terrain, la République a poursuivi la mise en place du système de Couverture Maladie Universelle (CMU) dans le cadre du PSGouv :

- Le nombre de personnes enrôlées dans la CMU a enregistré une augmentation de 14% entre septembre et décembre 2022 ;
- Les autorités ont distribué 2 574 212 cartes en 2022 ;
- 103 396 actes médicaux ont été délivrés et 75 307 consultations ont été réalisées sur l'année 2022 ;
- Le PND a par ailleurs enregistré une hausse de 8% du nombre de personnes couvertes par une assurance maladie.

En conséquence de ces bons résultats, plusieurs indicateurs de santé du pays ont également enregistré une progression entre 2021 et 2022 :

- Le PND a permis d'évaluer une baisse de 15% entre 2021 et 2022 du nombre de décès de patients hospitalisés liés au paludisme ;
- Le PSGouv a enregistré 22 628 nouvelles utilisatrices d'une méthode de contraception moderne, soit 628 de plus que la cible annuelle.

## 3. Système judiciaire

Le renforcement des services judiciaires doit permettre une plus grande satisfaction des justiciables. Dans cette optique, le PND a permis l'amélioration de plusieurs indicateurs du système judiciaire sur la période 2019-2022 :

- Le taux de couverture des départements en juridictions a augmenté de 39% à 42%, soit un taux de réalisation de la cible 2022 de 98% ;
- Le taux de traitement des dossiers est désormais à 86%, soit 6 points de pourcentage de plus qu'en 2019 et 3 points de pourcentage au-dessus de la cible de l'année ;

---

<sup>10</sup> PND, Rapport annuel de performance 2022, p.130, §601

<sup>11</sup> PND, Rapport annuel de performance 2022, p.131, §604

<sup>12</sup> PND, Rapport annuel de performance 2022, p.131, §603



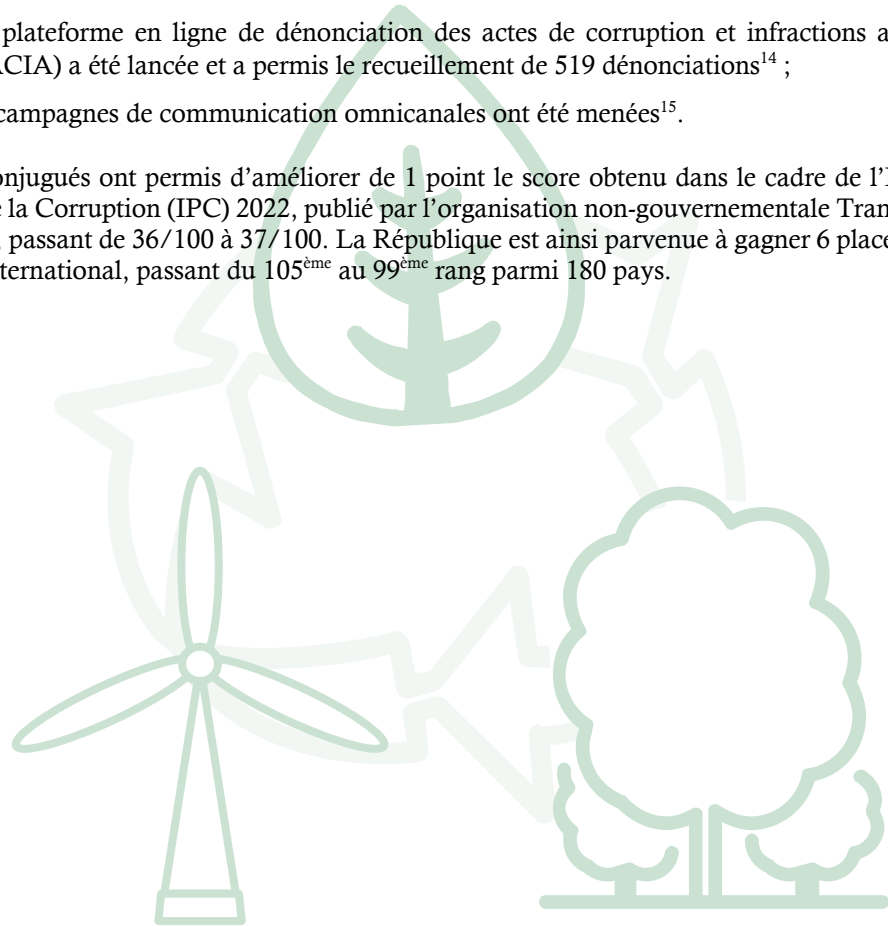
- La densité carcérale, définie par le nombre de détenus pour 3 m<sup>2</sup>, a favorablement baissé de 4% sur la période, passant de 2,6 à 2,5.

#### 4. Lutte contre la corruption

Les autorités se sont engagées fortement contre la corruption afin d'améliorer la gouvernance institutionnelle du pays :

- Un Plan Stratégique pour la Bonne Gouvernance et la Lutte contre la Corruption (PSBGLC) 2022-2025 a été adopté<sup>13</sup> ;
- Une plateforme en ligne de dénonciation des actes de corruption et infractions assimilées (SPACIA) a été lancée et a permis le recueillement de 519 dénonciations<sup>14</sup> ;
- Des campagnes de communication omnicanales ont été menées<sup>15</sup>.

Ces efforts conjugués ont permis d'améliorer de 1 point le score obtenu dans le cadre de l'Indice de Perception de la Corruption (IPC) 2022, publié par l'organisation non-gouvernementale Transparency International, passant de 36/100 à 37/100. La République est ainsi parvenue à gagner 6 places dans le classement international, passant du 105<sup>ème</sup> au 99<sup>ème</sup> rang parmi 180 pays.



---

<sup>13</sup> PND, Rapport annuel de performance 2022, p.195, §915

<sup>14</sup> PND, Rapport annuel de performance 2022, p.195, §916

<sup>15</sup> PND, Rapport annuel de performance 2022, p.195, §917



KPI	Programme	Pilier Document Cadre ESG	Année de référence	Valeur de référence	Valeur réalisée en 2022	Taux de réalisation de la cible
1. Taux brut de préscolarisation	PND	Accès aux services de base	2021	10%	10%	79%
2. Taux net de scolarisation dans le primaire	PND	Accès aux services de base	2021	92%	93%	99%
3. Indice de parité entre les sexes dans le primaire (TBS) (Cible 45.1)	PND	Accès aux services de base	2021	1	1	103%
4. Taux d'achèvement dans le primaire	PND	Accès aux services de base	2021	84%	78%	86%
5. Taux d'achèvement du premier cycle du secondaire	PND	Accès aux services de base	2021	61%	69%	106%
6. Taux brut de scolarisation dans le second cycle du secondaire général	PND	Accès aux services de base	2021	39%	41%	104%
7. Taux d'achèvement au 2nd cycle du secondaire (Général)	PND	Accès aux services de base	2021	37%	37%	87%
8. Proportion de la population vivant à moins de 5 km d'un établissement sanitaire	PND	Accès aux services de base	2019	68%	71%	96%
9. Ratio Populations par Etablissement Sanitaire de Premier Contact (ESPC) (Pour 10 000 habitants)	PND	Accès aux services de base	2021	1,3	1,3	65%
10. Nombre de décès de patients hospitalisés dus au paludisme (Pour 100 000 habitants)	PND	Accès aux services de base	2021	4.7	4	82%
11. Nombre de districts sanitaires sous Projet de financement basé sur la performance (PBF)	PND	Accès aux services de base	2021	69	113	-
12. Nombre de personnes couvertes par une assurance maladie	PND	Accès aux services de base	2021	3 244 503	3 509 800	-
13. Nombre de bénéficiaires de formations de reconversion et requalification (FRR) / formation complémentaire qualifiante (FCQ)	PND	Accès aux services de base	2021	41 925	14 865	123%
14. Nombre de bénéficiaires du Programme d'apprentissage et de chantiers-écoles	PND	Accès aux services de base	2021	1 930	3 864	110%
15. Nombre de bénéficiaires de stages qualification	PND	Accès aux services de base	2021	6 396	4 566	130%
16. Nombre de bénéficiaires de stages de validation de diplômes	PND	Accès aux services de base	2021	4 564	2 527	101%
17. Taux de couverture des départements en juridictions	PND	Accès aux services de base	2020	39%	42%	98%
18. Ratio magistrat/habitant	PND	Accès aux services de base	2019	36 823	42 105	109%





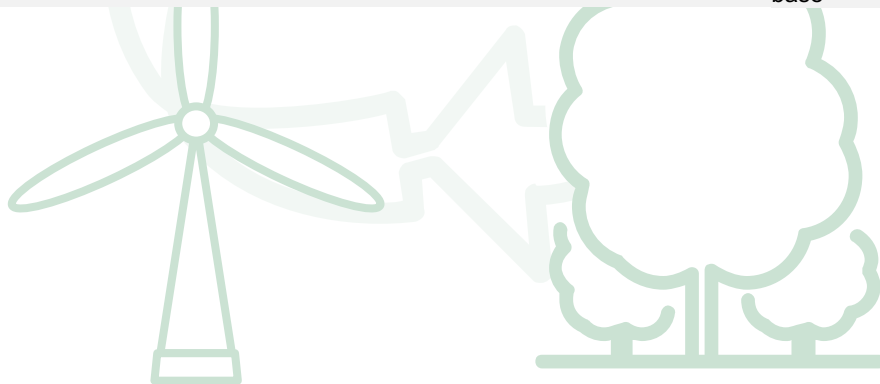
19. Taux de traitement des dossiers	PND	Accès aux services de base	2019	80%	86%	103%
20. Densité carcérale (détenu au 3m2)	PND	Accès aux services de base	2019	2.6	2.5	119%
21. Indice de Perception de la Corruption (IPC) (Classement)	PND	Accès aux services de base	2021	105/180	99/180	-
22. Nombre de kits scolaires distribués	PSGouv	Accès aux services de base	TBU	0%	5 019 676	112%
23. Nombre de manuels scolaires distribués	PSGouv	Accès aux services de base	TBU	0%	3 564 796	279%
24. Nombre de jeunes ayant bénéficié d'une formation qualifiante	PSGouv	Accès aux services de base	TBU	0%	610	41%
25. Nombre de jeunes ayant bénéficié d'un stage de qualification	PSGouv	Accès aux services de base	TBU	0%	3 016	92%
26. Nombre de jeunes ayant bénéficié d'un stage de validation	PSGouv	Accès aux services de base	TBU	0%	1 879	94%
27. Nombre de collèges et lycées construits	PSGouv	Accès aux services de base	TBU	0%	31	66%
28. Nombre d'alphabétisateurs recrutés	PSGouv	Accès aux services de base	TBU	0%	172	86%
29. Nombre d'apprenants encadrés	PSGouv	Accès aux services de base	TBU	0%	6 000	100%
30. Programme élargi de vaccination pour les enfants - Penta 3 (nombre de bénéficiaires au T3 2022)	PSGouv	Accès aux services de base	TBU	0%	636 016	87%
31. Programme élargi de vaccination pour les enfants - Rougeole / Rubéole (nombre de bénéficiaires au T3 2022)	PSGouv	Accès aux services de base	TBU	0%	604 161	83%
32. Programme élargi de vaccination pour les femmes enceintes - Tétanos (nombre de bénéficiaires au T3 2022)	PSGouv	Accès aux services de base	TBU	0%	583 996	69%
33. Nombre de poches de sang prélevées	PSGouv	Accès aux services de base	TBU	0%	132 624	86%
34. Nombre de produits sanguins distribués	PSGouv	Accès aux services de base	TBU	0%	157 921	63%
35. Nombre de nouvelles utilisatrices d'une contraception moderne	PSGouv	Accès aux services de base	TBU	0%	22 628	113%
36. Nombre de personnes enrôlées dans la CMU	PSGouv	Accès aux services de base	2022	3 245 081	3 712 401	-
37. Nombre de cartes produites	PSGouv	Accès aux services de base	2022	154 345	322 453	-







38. Nombre de cartes distribuées	PSGouv	Accès aux services de base	2022	201 994	2 574 212	-
39. Nombre d'actes médicaux délivrés	PSGouv	Accès aux services de base	2022	50 089	103 396	-
40. Nombre de consultations réalisées	PSGouv	Accès aux services de base	2022	39 032	75 307	-
41. Recrutement d'enseignants dans le supérieur	PND	Accès aux services de base	2021	606	651	-
42. Ratio sage-femme/femme en âge de procréer (pour 3 000 FAP)	PND	Accès aux services de base	2021	3,5	3,3	-
43. Ratio médecin-population (pour 10 000 habitants)	PND	Accès aux services de base	2021	1,8	1,7	-
44. Distribution de MILDA (lutte contre le paludisme)	PND	Accès aux services de base	2021	1 279 764	1 322 684	-
45. Taux de succès au Certificat d'études primaires élémentaires (CEPE)	PND	Accès aux services de base	2021	52%	65%	-
46. Taux de succès au Brevet d'études du premier cycle (BEPC)	PND	Accès aux services de base	2021	41%	29%	45%
47. Taux de succès au BAC général	PND	Accès aux services de base	2021	29%	31%	64%
48. Nombre d'écoles primaires publiques	PND	Accès aux services de base	2021	14 874	19 132	-
49. Nombre de salles de classe	PND	Accès aux services de base	2021	96 911	102 937	-
50. Construction de lycées et collèges modernes	PND	Accès aux services de base	2021	43	45	-
51. Apprentis dans l'Enseignement Technique et la Formation Professionnelle	PND	Accès aux services de base	2021	5 500	6 000	-
52. Ratio infirmier-population (pour 2 121 habitants)	PND	Accès aux services de base	2021	2,5	2,6	-





### 3. Emploi et compétitivité

Cette catégorie comprend des projets et des programmes visant à promouvoir **l'esprit d'entreprise**, la **création d'emplois** dans l'artisanat et les secteurs à fort potentiel, **l'émancipation des femmes**, y compris l'esprit d'entreprise féminin, l'accès aux services financiers et l'égalité en matière d'emploi, et la **compétitivité économique**.

Parmi les quinze (15) indicateurs retenus, quatre (4) présentent un taux de réalisation de la cible 2022 supérieur ou égal à 80%.

Les indicateurs de performance de ce pilier du Document Cadre ESG soulignent l'approche double adoptée par la République : d'une part, œuvrer à l'amélioration de la quantité et de la qualité des facteurs de production ; d'autre part, encourager les initiatives entrepreneuriales et l'inclusion économique.

#### 1. Amélioration des facteurs de production

Afin de renforcer la compétitivité du pays, les autorités ont entrepris de grands projets de modernisation des ports et aéroports du pays dans le cadre du PND. Ces initiatives ont permis d'accroître les volumes traités :

- Le fret maritime a augmenté de 16% entre 2020 et 2022, et atteint désormais un taux de réalisation de 50% vis-à-vis de l'objectif fixé pour 2025 ;
- Le nombre de voyageurs commerciaux à l'Aéroport Félix Houphouët-Boigny a crû de 82% sur la même période, et représente 76% de la cible à l'horizon 2025.

Le PND a également permis l'aménagement de la zone industrielle d'Akoupé Zeudji<sup>16</sup> et l'inauguration de près de 40 projets industriels répartis sur l'ensemble du territoire, entraînant la création de 2 670 emplois directs<sup>17</sup>.

Par ailleurs, le Gouvernement a encouragé les initiatives de mise en conformité de la production et des services avec les standards internationaux :

- Le nombre de certificats ISO a crû de 11% entre 2021 et 2022 et dépassé l'objectif 2022 de 11 points de pourcentage ;
- Le taux de conformité aux normes relevé dans l'industrie affiche 19% en 2022, soit 9 points de pourcentage de plus que la cible 2022 ;
- L'industrie extractive du pays a confirmé sa conformité à 100% aux exigences de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractive (ITIE), ce qui souligne la qualité de la filière auprès des investisseurs et clients internationaux.

Ces efforts ont permis d'accroître la compétitivité de la République. En effet, la part de l'investissement privé dans le PIB est passée de 16,8% à 16,9% entre 2021 et 2022.

Le marché de l'emploi témoigne également d'une dynamique positive. Les prévisions de créations d'emplois permanents ont augmenté de 50% sur la période, passant de 69 121 en 2021 à 10 367 en 2022.

---

<sup>16</sup> PND, Rapport annuel de performance 2022, p.68, §282

<sup>17</sup> PND, Rapport annuel de performance 2022, p.67, §277



## 2. Renforcement de l'inclusion économique

Afin de promouvoir l'émancipation économique des populations, les autorités ont mis en œuvre plusieurs mesures :

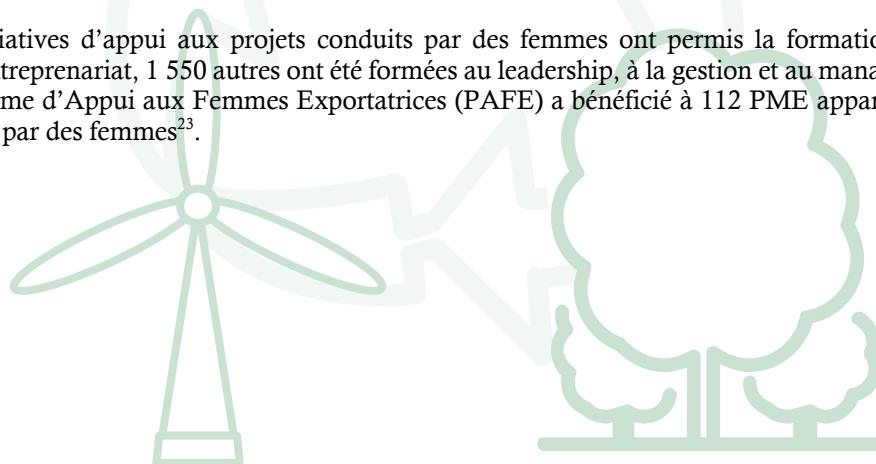
- Le PSGouv a permis l'identification de 40 sites et le lancement des travaux afin d'accueillir des marchés de proximité pour faciliter la commercialisation des productions agricoles en zone rurale<sup>18</sup> ;
- Dans les zones fragiles du Nord du pays, le PSGouv a également soutenu la réalisation d'infrastructures pour faciliter la transformation et la commercialisation des productions locales, à l'instar des plateformes de fumage<sup>19</sup> ;
- Le PND a permis le financement du permis de conduire à 3 420 bénéficiaires.

Au titre de l'insertion professionnelle et de l'emploi des jeunes, 59 437 personnes ont ainsi bénéficié de l'un des projets-emplois du PND<sup>20</sup> dont 23 451 au titre du Programme Spécial de Lutte contre la Fragilité dans les Zones Frontalières du Nord (PSLFZFN), 35 986 bénéficiaires d'activités relatives à l'amélioration de l'employabilité et du Programme Entrepreneurial des Jeunes (PEJ) et 6 002 au titre du Fonds d'Appui au Secteur Informel (FASI).

Sur l'entreprenariat et la création d'entreprises plus spécifiquement, plusieurs éléments du PND doivent assurer le développement d'un environnement favorable en Côte d'Ivoire :

- L'Etat a financé 263 micro et petites entreprises au profit de 1 954 jeunes en 2022 ;
- Un montant de 270 M FCFA a été alloué à la création d'incubateurs d'entreprises<sup>21</sup>.

Plusieurs initiatives d'appui aux projets conduits par des femmes ont permis la formation de 850 femmes à l'entreprenariat, 1 550 autres ont été formées au leadership, à la gestion et au management<sup>22</sup>, et le Programme d'Appui aux Femmes Exportatrices (PAFE) a bénéficié à 112 PME appartenant ou étant dirigées par des femmes<sup>23</sup>.



---

<sup>18</sup> Communication en Conseil des ministres sur l'état d'exécution du Programme Social du Gouvernement (PSGOUV), Octobre 2022, p.8

<sup>19</sup> Communication en Conseil des ministres sur l'état d'exécution du Programme Social du Gouvernement (PSGOUV), Octobre 2022, p.3

<sup>20</sup> PND, Rapport annuel de performance 2022, p.147, §677

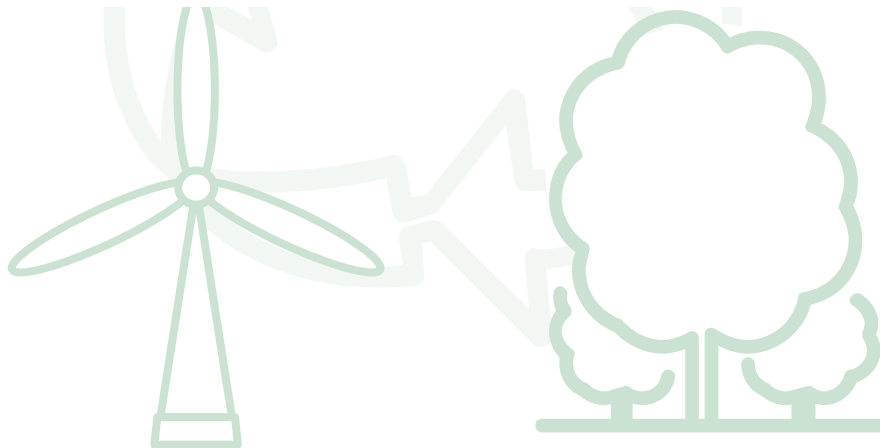
<sup>21</sup> PND, Rapport annuel de performance 2022, p.104, §491

<sup>22</sup> PND, Rapport annuel de performance 2022, p.149, §686

<sup>23</sup> PND, Rapport annuel de performance 2022, p.104, §492



KPI	Programme	Pilier Document Cadre ESG	Année de référence	Valeur de référence	Valeur réalisée en 2022	Taux de réalisation de la cible
1. Volume de fret maritime transporté par an (Tonnes)	PND	Emploi et compétitivité	2020	30 106 756	34 910 605	50%
2. Nombre de voyageurs commerciaux à l'Aéroport Félix Houphouët-Boigny	PND	Emploi et compétitivité	2020	838 992	1 526 268	76%
3. Nombre de certificats ISO délivrés	PND	Emploi et compétitivité	2021	220	245	111%
4. Taux de conformité aux normes %	PND	Emploi et compétitivité	2021	23%	19%	190%
5. Nombre de zones industrielles réhabilitées	PND	Emploi et compétitivité	2021	1	1	100%
6. Nombre de zones industrielles aménagées	PND	Emploi et compétitivité	2021	4	1	14%
7. Niveau de réalisation des exigences de l'ITIE satisfaites (%)	PND	Emploi et compétitivité	2021	100	100	100%
8. Nombre de bénéficiaires de travaux à haute intensité de main-d'œuvre (THIMO)	PND	Emploi et compétitivité	2021	5 977	5 555	111%
9. Nombre de bénéficiaires du permis de conduire	PND	Emploi et compétitivité	2021	100	3 420	107%
10. Nombre d'activités Génératrices de Revenus financées au profit des jeunes	PND	Emploi et compétitivité	2021	10 000	15 684	131%
11. Nombre Micro et Petites Entreprises (MPE) financées au profit des jeunes	PND	Emploi et compétitivité	2021	400	263	105%
12. Nombre de bénéficiaires du programme Fonds d'appui aux Acteurs du Secteur Informel	PND	Emploi et compétitivité	2021	52 010	6 002	75%
13. Nombre de jeunes insérés sur l'année	PSGouv	Emploi et compétitivité	TBU	0%	21 507	15%
14. Taux d'investissement privé dans le PIB	PND	Emploi et compétitivité	2021	17%	17%	-
15. Prévisions de création d'emploi permanents	PND	Emploi et compétitivité	2021	6 912	10 367	-





#### 4. Environnement et développement durable

Cette catégorie comprend des projets et des programmes visant à promouvoir la **protection de l'environnement** et la croissance par le **développement durable**.

Parmi les dix (10) indicateurs retenus pour ce pilier du Document Cadre ESG, sept (7) présentent un taux de réalisation de la cible supérieur à 80%.

Le Document Cadre ESG de la République soutient plus particulièrement 4 axes de progrès, majoritairement conduits dans le cadre du PND.

Ces efforts conjugués ont permis à l'indice de performance environnementale (IPE) de la République de significativement s'améliorer. La Côte d'Ivoire est classée 138<sup>ème</sup> sur 180 pays en 2022, avec un score de 32,8/100 contre un score de 25,8/100 en 2020, soit un bond de 7 points. Ce score dépasse l'objectif annuel fixé à 27,7 pour l'année 2022<sup>24</sup>.

##### 1. Conservation de la biodiversité

Cet axe vise à protéger la biodiversité terrestre et marine grâce à une utilisation raisonnée des terres, la préservation, réhabilitation et extension des forêts, et la préservation de la biodiversité et des zones marines protégées.

La République a réalisé 973 missions de contrôle et de surveillance des ressources forestières, fauniques et en eau afin d'accentuer la lutte contre le sciage à façon, les défrichements non autorisés, le pillage des ressources fauniques et les activités liées à l'orpaillage clandestin. La mise en œuvre de la Stratégie de Préservation, de Réhabilitation et d'Extension des Forêts (SPREF) a permis de reboiser plus de 36 500 hectares sur toute l'étendue du territoire national.

Par ailleurs, des missions de contrôle et de surveillance des activités de pêche ont permis l'inspection de 238 navires et le suivi satellitaire de 102 bateaux<sup>25</sup> en 2022. Le pays a également sanctuarisé l'Aire Marine Protégée du Grand Béréby, qui s'étend sur 50 km le long de la côte ivoirienne<sup>26</sup> pour une superficie de 2 600 km<sup>2</sup>.

De plus, l'Office Ivoirien des Parcs et Réserves (OIPR) a conduit plusieurs opérations d'entretien des parcs nationaux et d'accompagnement des populations riveraines en 2022<sup>27</sup>. La gestion durable des parcs nationaux et des réserves naturelles a consisté au renforcement de leur surveillance, à la recherche sur les espèces biologiques, aux aménagements à l'intérieur des parcs, aux actions d'appui en faveur des populations riveraines et à la formation des agents. La surveillance des parcs et réserves a mobilisé 35 587 hommes-jour et conduit à 258 interpellations. En matière d'éco-tourisme et d'éducation environnementale, 532 séances de sensibilisation ont touché 30 761 personnes et 7 826 élèves. Aussi 13 739 touristes ont visité l'ensemble des parcs et réserves.

##### 2. Prévention et contrôle de la pollution

Le Document Cadre ESG soutient la prévention et le contrôle de la pollution, notamment grâce à l'amélioration de la collecte des déchets et leur recyclage et/ou compostage.

---

<sup>24</sup> PND, Rapport annuel de performance 2022, p.172, §798

<sup>25</sup> PND, Rapport annuel de performance 2022, p.64, §265

<sup>26</sup> PND, Rapport annuel de performance 2022, p.167, §773

<sup>27</sup> PND, Rapport annuel de performance 2022, pp.170-171, §789





Au titre du contrôle de la pollution, 577 inspections de sites classés ont été réalisées en 2022, et ont montré que 272 entreprises rejettent des gaz ou des fumées dans l'atmosphère<sup>28</sup>.

Concernant la gestion des déchets, le taux de couverture en services de propreté est passé de 3% en 2018 à 10% en 2022, ce qui rejoint la cible annuelle.

### 3. Gestion des ressources en eau

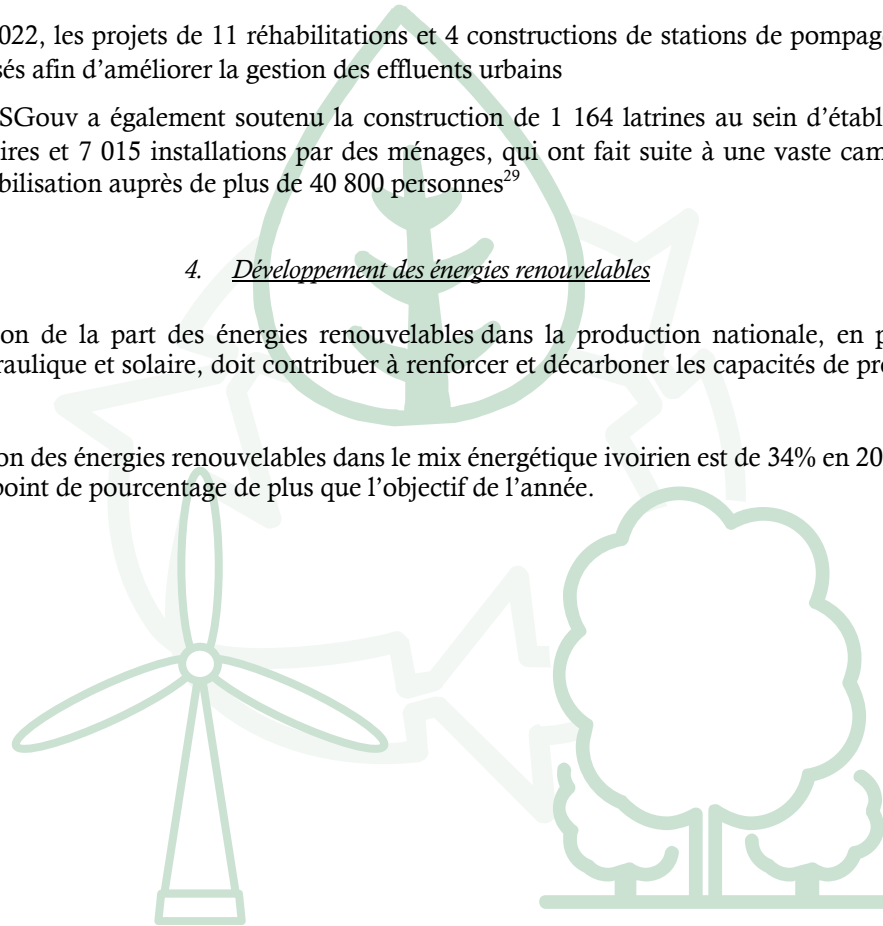
La gestion durable des ressources en eau passe par l'amélioration des circuits de distribution de l'eau et la gestion des eaux usées :

- En 2022, les projets de 11 réhabilitations et 4 constructions de stations de pompages ont été réalisés afin d'améliorer la gestion des effluents urbains
- Le PSGouv a également soutenu la construction de 1 164 latrines au sein d'établissements scolaires et 7 015 installations par des ménages, qui ont fait suite à une vaste campagne de sensibilisation auprès de plus de 40 800 personnes<sup>29</sup>

### 4. Développement des énergies renouvelables

L'augmentation de la part des énergies renouvelables dans la production nationale, en particulier l'énergie hydraulique et solaire, doit contribuer à renforcer et décarboner les capacités de productions ivoiriennes.

La contribution des énergies renouvelables dans le mix énergétique ivoirien est de 34% en 2022, ce qui représente 1 point de pourcentage de plus que l'objectif de l'année.



---

<sup>28</sup> PND, Rapport annuel de performance 2022, p.168, §777

<sup>29</sup> PND, Rapport annuel de performance 2022, p.156, §720



KPI	Programme	Pilier ESG	Document Cadre	Année de référence	Valeur de référence	Valeur réalisée en 2022	Taux de réalisation de la cible
1. Nombre de missions de contrôle et de surveillance de pêche	PND	Environnement et Développement durable		2021	6	3	50%
2. Contribution des énergies renouvelables dans le mix énergétique	PND	Environnement et Développement durable		2021	38,74%	34,6%	104,85%
3. Taux de couverture en service de propreté	PND	Environnement et Développement durable		2018	3%	10%	100%
4. Taux contractuel d'enlèvement des déchets	PND	Environnement et Développement durable		2020	1	85%	85%
5. Taux de réalisation des inspections classées (%)	PND	Environnement et Développement durable		2018	60	65	82%
6. Indice de performance environnementale mondiale	PND	Environnement et Développement durable		2018	25	32	118%
7. Nombre de latrines "écoles" construites	PSGouv	Environnement et Développement durable		2021	666	1 164	58%
8. Nombre de latrines "ménages" construites	PSGouv	Environnement et Développement durable		2021	3450	7 015	100%
9. Superficie annuelle reboisée	PND	Environnement et Développement durable		2021	57 411,72	36 529,69	50,23%
10. Nombre d'interventions (mission de contrôle et de surveillance)	PND	Environnement et Développement durable		2021	521	973	647%





### III. Rapport d'impact pour une sélection de projets phares

#### a. Synthèse des facilités ESG mobilisées en 2022

En 2022, la Côte d'Ivoire a procédé à la mobilisation d'environ 700 Milliards FCFA via des financements ESG mobilisés sur la base du Document Cadre ESG. Ces financements ont été réalisés sur un format de « Sustainable Loan ». Les fonds mobilisés ont été alloués à un ensemble de 170 projets individuels.

Pour le présent rapport, un ensemble de 18 projets a été sélectionné par le Comité interministériel ESG de la République pour faire l'objet d'un rapport d'impact détaillé, sur la base notamment (i) de la taille de ces projets, (ii) de leur représentativité au regard des catégories éligibles du Document-Cadre et (iii) de leur état d'avancement.

Les projets ainsi retenus sont les suivants :

1. Projet d'Autonomisation des Femmes et de Dividende Démographique au Sahel (SWEDD) ;
2. Programme National de Prise en Charge des Orphelins et autres Enfants rendus Vulnérables du fait du VIH SIDA (PN/OEV) ;
3. Programme Intégré de Développement et d'Adaptation au Changement Climatique dans le Bassin du Niger (PIDACC/BN) ;
4. Projet d'Appui à la mise en œuvre de la Stratégie de Préservation, de Réhabilitation et d'Extension des Forêts (PASPREF) ;
5. Projet de Promotion de l'Agriculture Zéro Déforestation dans les Systèmes de Production du Cacao pour Réduire les Emissions en Côte d'Ivoire (PROMIRE) ;
6. Programme d'Investissement Forestier (PIF) ;
7. Appui aux Projets Jeunes ;
8. Projet Construire, Réhabiliter, et Equiper 14 Centres de Service Civique ;
9. Centre d'Enfouissement Technique ;
10. Programme de Réhabilitation et de Conversion de 1 000 Pompes à Motricité Humaine en Pompe Hybrides Solaires ;
11. Projet de Réhabilitation de Pompes à Motricité Humaine ;
12. Programme National de Lutte contre la Tuberculose (PNLT) ;
13. Programme National de Lutte contre le Paludisme (PNLP) ;
14. Programme Elargi de Vaccination (PEV) ;
15. Programme National d'Electrification Rurale (PRONER) ;
16. Programme d'Electrification Pour Tous (PEPT) ;
17. Projet de Renforcement des Réseaux de Transport et de Distribution (PRETD) ;
18. Projet de Construction d'une Centrale Solaire de 37,5 MWC à Boundiali.

#### b. Fiches-projets



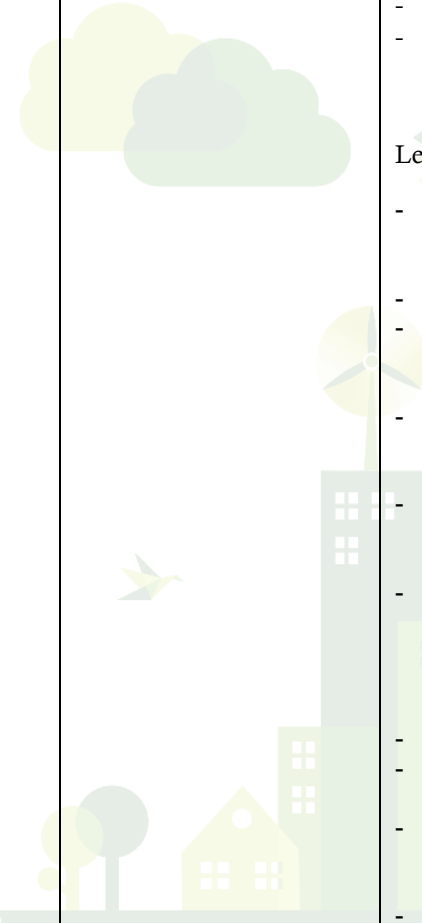
<b>Intitulé du projet</b>	<b>Projet d'Autonomisation des Femmes et Dividende Démographique au Sahel (SWEDD)</b>
<b>Ancrage institutionnel</b>	
<b>Ministère tutelle</b>	Ministère de la Solidarité et de la Lutte Contre la Pauvreté
<b>Direction / Service</b>	Unité de Coordination du Projet SWEDD
<b>Champ d'intervention</b>	
<b>Correspondance ODD</b>	<p>ODD 3 : Assurer une vie saine et promouvoir le bien-être pour tous à tous les âges.</p> <p>ODD 4 : Assurer une éducation de qualité inclusive et équitable et promouvoir des opportunités d'apprentissage pour tous tout au long de la vie.</p> <p>ODD 5 : Réaliser l'égalité du genre et l'autonomisation des femmes et des filles.</p> <p>ODD 8 : Promouvoir une croissance économique soutenue, inclusive et durable, le plein emploi productif et un travail pour tous.</p>
<b>Pilier du PND</b>	<p>Pilier 2 : Développement du Capital humain et promotion de l'emploi.</p> <p>Pilier 4 : Renforcement de l'inclusion, de la Solidarité et de l'action sociale.</p>
<b>Domaine ESG</b>	Social
<b>Catégorie ESG</b>	Accès aux services de base
<b>Sous-catégorie</b>	Santé publique et programmes sociaux
<b>Bénéficiaires</b>	
<b>Type et nombre de bénéficiaires</b>	<p>Cette initiative cible principalement les femmes et les adolescentes résidant dans les zones couvertes et, secondairement les enfants, les hommes, les travailleurs du système de santé, le Gouvernement et les communautés.</p> <p>Plus spécifiquement:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les femmes et les adolescentes de 8 à 30 ans sont les principales bénéficiaires ;</li> <li>- Les autres bénéficiaires sont les enfants, les hommes, les travailleurs de la santé, les responsables gouvernementaux, les membres de la société civile, les leaders communautaires et religieux.</li> </ul>
<b>Zone d'intervention</b>	
<b>Milieu d'intervention</b>	Rural, Urbain, Interurbain, Péri-Urbain
<b>Zone d'intervention</b>	<p>La zone d'intervention regroupe la moitié nord du pays (mitoyenne à la région sahélienne) ainsi que le centre ouest et quelques poches de vulnérabilité d'Abidjan</p> <p>Régions : Poro, Lagunes, Marahoue, Haut Sassandra, Gontougo, Kabadougou, Hambol, Bagoue, Bafing, Tchologo, Folon, Bounkani, Tonpki, Bere, Worodougou, N'zi, Iffou, San Pedro, Agneby Tiassa, Belier, District Autonome De Yamoussokro</p>
<b>Coût et Durée du projet</b>	



<b>Durée du projet</b>	4 ans
<b>Date démarrage</b>	01/01/2021
<b>Coût total du projet</b>	38 946 443 600 FCFA dont Part État : 3 000 000 000 FCFA ; Part Bailleurs : 35 946 443 600 FCFA.
<b>Bailleurs</b>	International Development Association (IDA du groupe de la Banque Mondiale)
<b>Objectifs, résultats et composantes</b>	
<b>Contexte socio-économique</b>	<p>Le projet « Autonomisation des Femmes et Dividende Démographique au Sahel (SWEDD) » est né à la suite d'un appel des Chefs d'État des pays du Sahel engagés à réduire la vulnérabilité de leurs populations et à faire face aux défis liés à la croissance démographique. C'est une initiative financée par la Banque Mondiale, avec l'appui technique de l'UNFPA et de l'OOAS. Elle couvre le Burkina Faso, le Mali, la Mauritanie, le Niger, le Tchad, la Côte d'Ivoire, le Bénin, la Guinée et le Cameroun.</p> <p>En Côte d'Ivoire, les mariages précoces constituent un réel problème de développement. Selon les données de la dernière Enquête Démographique et de Santé (EDS 2011-2012), 20,7% d'adolescentes de 15 à 19 ans sont mariées ou vivent en union, 36% des femmes mariées ou en union avaient moins de 18 ans lors de leur mariage et 12% avaient déjà atteint l'âge de 15 ans lors du mariage. En outre, cette pratique conduit à une fécondité précoce élevée : 30% des adolescentes avaient un enfant ou étaient enceintes en 2012. Plusieurs causes sous-tendent cette pratique, notamment la pauvreté des familles, les inégalités de genre, les pesanteurs socioculturelles, la méconnaissance et l'inapplication des lois.</p> <p>Le mariage précoce constitue un obstacle majeur à la promotion des droits des jeunes filles en matière d'éducation, de protection, de santé de la reproduction, et un frein à l'atteinte du dividende démographique et à l'émergence socio-économique de la Côte d'Ivoire.</p> <p>Le projet a été mis en place afin d'apporter une réponse à cette problématique.</p>
<b>Objectif général et Objectifs spécifiques</b>	<p>Le projet SWEDD a pour principal objectif d'accélérer la transition démographique en vue de créer les conditions d'un Dividende Démographique (DD) à travers le renforcement de l'autonomisation des femmes et la réduction des inégalités entre les sexes. De manière spécifique, il vise à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Améliorer le niveau d'autonomisation des femmes et des adolescentes ;</li> <li>- Permettre aux femmes et aux adolescentes d'accéder aux services de Santé Sexuelle et Reproductive / Planification Familiale (SSR/PF) et services de prise en charge holistique de cas de Violences Basées sur le Genre (VBG) de qualité dans certaines régions du pays ;</li> <li>- Accroître la génération et le partage de connaissances, des capacités et de la coordination régionale.</li> </ul>
<b>Résultats attendus et Indicateurs de résultats principaux</b>	<p>Les changements concrets espérés pour les bénéficiaires sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le taux de rétention scolaire des adolescentes inscrites dans les écoles secondaires dans les zones d'intervention du projet est de 98% ;</li> <li>- 90% d'adolescentes et de femmes bénéficiaires des interventions dans les espaces sûrs ont de bonnes connaissances sur les conséquences néfastes des mariages d'enfant et des grossesses précoces ainsi que sur les avantages de l'espacement des naissances ;</li> <li>- 121 196 nouvelles utilisatrices d'une méthode de contraception moderne sont recrutées;</li> </ul>





	<ul style="list-style-type: none"><li>- Le taux de rupture des produits contraceptifs dans les points de prestations de services dans les zones d'intervention du projet est de 10% ;</li><li>- Le pays a adopté la budgétisation sensible au dividende démographique ;</li><li>- 3 cadres juridiques nationaux et régionaux en faveur de la scolarisation et du maintien des filles à l'école, de la santé reproductive des adolescents, et de l'abandon des VBG et des pratiques néfastes ont été élaborés.</li></ul> <p>Les principales réalisations attendues pour le projet sont :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- 215 000 adolescentes ont bénéficié d'au moins une des interventions relatives à la scolarisation (services de transport, hébergement, nourriture, fournitures scolaires, cours supplémentaires, (UCT) ou (CCT)) ;</li><li>- 232 545 bénéficiaires ont complété la formation dans les espaces sûrs (ES) ;</li><li>- 10000 adolescentes, jeunes filles et femmes ont bénéficié d'au moins une intervention de support économique (formation professionnelle, crédit, subvention d'actif productif) ;</li><li>- 3 601 cas de VBG et pratiques néfastes dans les zones d'intervention du projet ont été référées pour prise en charge sanitaire, sociale, juridique, sécuritaire selon le processus de référencement en place ;</li><li>- Deux modèles pilotes testés pour la distribution selon une checklist des produits de Santé Reproductive Maternelle, Néonatale, Infantile et Nutritionnelle (SRMNIN) au dernier kilomètre ;</li><li>- 550 sage-femmes dans les zones d'intervention du projet ont complété leur formation de base par des sessions de formation continue de courte durée dans le cadre de l'assurance qualité des services de santé de la reproduction (Soins Obstétricaux Néonataux d'Urgence [SONU], Planning Familial y compris celui du post partum et Genre) ;</li><li>- Le pays est doté d'un observatoire de dividende démographique fonctionnel ;</li><li>- 24 publications nationales et régionales en lien avec la transition démographique, les questions de population et le Dividende Démographique ont été faites ;</li><li>- 1 500 leaders communautaires et religieux engagés à activement pour promouvoir la scolarisation et le maintien des filles à l'école, la santé reproductive des adolescents, et l'abandon des VBG et des pratiques néfastes ;</li><li>- 90% des plaintes enregistrées sont réellement traitées.</li></ul>
<b>Composantes</b>	<p>C1 : Concevoir et mettre en œuvre des interventions transformatrices en matière de genre qui favorisent l'autonomie sociale et économique des filles et des femmes.</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Mener une campagne nationale de communication sur le changement social comportemental ;</li><li>- Mener des interventions communautaires visant à promouvoir l'autonomie des femmes et des filles (Volet éducation et volet genre).</li></ul> <p>C2 : Renforcer les capacités régionales afin d'améliorer l'offre en produits de santé reproductive, maternelle, néonatale, infantile et nutritionnelle et en personnel sanitaire de qualité.</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Améliorer l'accessibilité des contraceptifs au niveau communautaire ;</li><li>- Améliorer la chaîne d'approvisionnement pharmaceutique, livraison du dernier kilomètre ;</li><li>- Améliorer la disponibilité des agents de santé reproductive.</li></ul> <p>C3 : Favoriser l'engagement et les capacités d'élaboration des politiques et de mise en œuvre du projet.</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Renforcer le plaidoyer et l'engagement politique en faveur de la SRMNIN au niveau régional et national ;</li><li>- Renforcer la capacité d'élaboration, de suivi et d'évaluation des politiques liées au dividende démographique ;</li><li>- Renforcer la capacité de mise en œuvre du Projet.</li></ul>



Mise en œuvre du projet	
<b>Organes de mise en œuvre</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Ministère de la Solidarité et de la Lutte contre la Pauvreté (MSLP)</li></ul>
<b>Partenaires de mise en œuvre</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Association des femmes et dividendes démographique ;</li><li>- United nations Sexual and Reproductive Health Agency-West and Central Africa Regional Office (UNFPA-WCARO) ;</li><li>- Organisation Ouest Africaine de la Santé (OOAS) ;</li><li>- Organisations Non Gouvernementales ;</li><li>- Ministère du Plan et du Développement ;</li><li>- Ministère de la Santé, de l'Hygiène Publique et de la Couverture Maladie Universelle ;</li><li>- Ministère de l'Éducation Nationale et de l'Alphabétisation ;</li><li>- Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant.</li></ul>





<b>Intitulé du projet</b>	<b>Programme National de Prise en Charge des Orphelins et Autres Enfants Rendus Vulnérables du fait du VIH/SIDA (PN/OEV)</b>
<b>Ancrage institutionnel</b>	
<b>Ministère tutelle</b>	Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant
<b>Direction /Service</b>	Cellule d'exécution du programme
<b>Champ d'intervention</b>	
<b>Correspondance ODD</b>	<p>ODD 1 : Éradiquer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde.</p> <p>ODD 2 : Eliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable</p> <p>ODD 3 : Donner aux individus les moyens de vivre une vie saine et promouvoir le bien être à tous les âges</p>
<b>Pilier du PND</b>	Pilier 4 : Renforcement de l'inclusion, de la Solidarité et de l'action sociale.
<b>Domaine ESG</b>	Social
<b>Catégorie ESG</b>	Accès aux services de base
<b>Sous-catégorie</b>	Santé publique et programmes sociaux
<b>Bénéficiaires</b>	
<b>Type et nombre de bénéficiaires</b>	<p>Les bénéficiaires directs du Programme sont les 476 391 OEV et leurs familles. La Cible de la période 2023-2024 est de 260 000 OEV.</p> <p>Les bénéficiaires indirects sont les Familles d'OEV, leurs parents infectés ou affectés (Familles), les structures sociales, les Organisations Non Gouvernementales (ONG), Organisations à Base Communautaire (OBC), Organisations à Assise Communautaire (OAC) engagés dans les interventions de soins et soutien aux OEV.</p>
<b>Zone d'intervention</b>	
<b>Milieu d'intervention</b>	Rural, Urbain, Interurbain, et Péri-Urbain
<b>Zone d'intervention</b>	National
<b>Coût et du Durée du projet</b>	
<b>Durée totale</b>	05 ans
<b>Date démarrage</b>	2018
<b>Coût total du projet</b>	<p>15 135 000 000 FCFA dont</p> <p>Part Etat : 5 000 000 000 FCFA</p> <p>Part Bailleurs : 10 135 000 000 FCFA</p>
<b>Bailleurs :</b>	PEPFAR (Plan d'Urgence Américain de Lutte contre le VIH/sida du Gouvernement Américain) ; UNICEF (United Nations International Children's Emergency Fund)
<b>Objectifs, résultats et composantes</b>	
<b>Contexte socio-économique</b>	Dans le bloc épidémiologique de l'Afrique de l'Ouest, avec une prévalence de 1,9 % en fin 2021 et 379 593 personnes vivant avec le VIH (Spectrum 2021), la Côte d'Ivoire est le pays le plus touché par la pandémie du VIH/sida. Il est à noter une estimation



	<p>d'Orphelins et Enfants rendus Vulnérables du fait du VIH/SIDA (OEV) qui avoisine les 476 391 selon l'INS/PNOEV de 2016. Ces enfants sont, pour la plupart, confrontés à des problèmes multiformes qui mettent à mal leurs droits élémentaires (Santé, Éducation, Nutrition, Protection). Cette pandémie a un impact socio-économique considérable sur le pays et les études montrent que les composantes sociétales, familiales et communautaires constituent des aspects essentiels de la réponse dans la lutte contre le VIH et les soins et soutien aux OEV ainsi que leur famille.</p> <p>L'Etat de Côte d'Ivoire, par décret N°2003-383 du 09/10/2003, en réponse à cette problématique, a mis en place, le Programme National de Prise en Charge des OEV (PN-OEV) pour développer la politique de prise en charge et veiller à sa mise en œuvre.</p> <p>Depuis 2004, un concours financier important de l'Etat est attribué au Programme National OEV. Celui-ci bénéficie également du soutien technique et financier renouvelé des partenaires au développement (Gouvernement Américain CDC/PEPFAR), (UNICEF, Alliance CI/FM). La mise en œuvre de cette politique a permis d'optimiser les acquis.</p> <p>Ces appuis divers et variés ont permis à ce jour d'obtenir des résultats probants à travers des actions visant une meilleure qualité et un soutien de la coordination des interventions en faveur des OEV et leurs familles pour des services de qualité suivant les standards OEV. Parmi celles-ci figurent en plus de la disponibilité des documents de références en matière de soins et soutien aux OEV.</p> <p>Les principales stratégies déployées par le programme s'articulent autour des plateformes de soins et soutien aux OEV, mais également autour de l'approche famille.</p> <p>Le PND 2021 -2025 de la Côte d'Ivoire, dans son orientation stratégique prend en compte, la Prise en charge des OEV et leurs familles (Page 150) et l'intègre dans le cadre stratégique du Ministère de la Femme, de la Famille et de l'enfant (MFFE).</p> <p>La mise en œuvre de ce projet résulte du nombre croissant d'Orphelins et autres enfants rendus vulnérables du fait du VIH/SIDA (476 391), de la stigmatisation, discrimination, pauvreté-VIH, et de la vulnérabilité accrue des OEV et violations de leurs droits élémentaires CDE (droit à l'éducation, à la santé, à l'alimentation à une existence légale, droit à la santé, droit à la protection etc...) et leurs familles.</p>
<p><b>Objectif général et Objectifs spécifiques</b></p>	<p><b>Objectif général</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer la politique Nationale de soins et soutien aux OEV et leurs familles, et veiller à sa mise en œuvre.</li> </ul> <p><b>Objectifs spécifiques</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Définir le cadre stratégique d'intervention en faveur des OEV ;</li> <li>- Coordonner, suivre et évaluer les programmes destinés aux OEV ;</li> <li>- Renforcer les capacités des intervenants sociaux dans la prise en charge des OEV ;</li> <li>- Développer une base de données nationales sur les OEV et DREAMS ;</li> <li>- Organiser le plaidoyer et la mobilisation des ressources au profit des OEV et leurs familles;</li> <li>- Promouvoir et organiser la participation de tous les acteurs (pouvoirs publics, société civile, secteur privé, partenaires au développement) aux actions en direction des OEV et leurs familles ;</li> <li>- Améliorer la qualité des services offerts aux OEV et leurs familles ;</li> <li>- Accompagner et coordonner les interventions DREAMS (jeunes filles adolescentes vulnérables).</li> </ul>
<p><b>Résultats attendus et Indicateurs de résultats principaux</b></p>	<p>Les principales réalisations attendues pour le projet sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mobiliser et acheminer de façon effective les ressources aux communautés et aux structures publiques et privées qui ont en charge les OEV ;</li> <li>- Réduire la vulnérabilité des OEV en garantissant leurs droits élémentaires (droit à l'éducation, à la santé, à l'alimentation à une existence légale, etc.) ;</li> <li>- Pérenniser les activités et actions en direction des OEV ;</li> <li>- Lutter contre la discrimination et la stigmatisation des OEV ;</li> </ul>



	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Intégrer les actions en direction des OEV dans les programmes sectoriels du gouvernement (protection, lutte contre la pauvreté (AVEC), approche familles – DREAMS ...);</li> <li>- Réaliser des interventions de prévention en direction des adolescent (es), des jeunes filles vulnérables dans le cadre d’initiatives spécifiques qui répondent à leur besoins spécifiques (DREAMS).</li> </ul>
<b>Composantes</b>	<p><b>C1 Cadre institutionnel et de coordination.</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Définir un cadre stratégique d'intervention en faveur des OEV ;</li> <li>- Renforcer les capacités des centres sociaux abritant les plateformes de collaboration et du programme ;</li> <li>- Favoriser la scolarité et la formation des OEV les plus vulnérables et méritants au plan scolaire de 40% des sites de PFC OEV ;</li> <li>- Subvention à 30 ONG de prise en charge des OEV.</li> </ul> <p><b>C2 Formation des acteurs clés en soins et soutien.</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcer les capacités des intervenants sociaux aux soins et soutien aux OEV et en prévention DREAMS ;</li> <li>- Former les intervenants sociaux sur les approches AVEC ;</li> <li>- Former les intervenants sociaux sur les approches SBM-R.</li> </ul> <p><b>C3 Mobilisation et plaidoyer en direction des acteurs clés.</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Plaidoyer en direction des leaders politiques sur la problématique des OEV ;</li> <li>- Créer un environnement juridique favorable à la pleine réalisation des droits des OEV ;</li> <li>- Mobiliser les communautés pour une prise en charge holistique des OEV et leurs familles ;</li> <li>- Promouvoir la prévention DREAMS en direction des jeunes filles adolescentes vulnérables.</li> </ul> <p><b>C4 Suivi et évaluation des interventions en matière de soins et soutien</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Suivre et évaluer les interventions en matière de soins et soutien aux OEV et leurs familles, et le suivi de la prévention DREAMS ;</li> <li>- Disposer une base de données nationale sur les OEV et DREAMS ;</li> <li>- Evaluer et superviser les activités des plateformes de collaborations de prise en charge des OEV et les interventions DREAMS ;</li> <li>- Etablir les rapports des activités du programme en lien avec les partenaires de mise en œuvre engagés dans l’information stratégique OEV –DREAMS</li> </ul> <p><b>C5 Recherche opérationnelle et qualité</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Conduire les études et recherches en lien avec les interventions OEV –DREAMS ;</li> <li>- Réaliser le suivi de l’Enquête Violences à Caractère Sexuel (VACS) ;</li> <li>- Poursuivre la dissémination du rapport VACS dans les universités et centres de recherches.</li> </ul>
<b>Mise en œuvre du projet</b>	
<b>Organes de mise en œuvre</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ministère de la Femme, de la Famille et de l’Enfant (MFFE) ;</li> <li>- Direction de la Protection de l’Enfant ;</li> <li>- Cellule d’exécution du programme.</li> </ul>
<b>Partenaires de mise en œuvre</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ministère de la Santé, de l’hygiène Publique et de la Couverture Maladie Universelle (MSHPCMU) ;</li> <li>- Direction Générale du Plan et de la Lutte Contre la Pauvreté ;</li> <li>- Direction Générale du Budget et des Finances ;</li> <li>- UNICEF (Fonds des Nations Unies pour l'enfance) ;</li> <li>- ONG, Groupes Communautaires de soutien, Centres sociaux, Complexes socioéducatif ;</li> <li>- Directions Régionales, les Structures décentralisées (Mairie –Conseils Régionaux).</li> </ul>





<b>Intitulé du projet</b>	<b>Programme Intégré de Développement et d'Adaptation au Changement Climatique dans Le Bassin du Niger (PIDACC/BN)</b>
<b>Ancrage institutionnel</b>	
<b>Ministère tutelle</b>	Ministère des Eaux et Forêts
<b>Direction / Service</b>	Direction Générale des Ressources en Eau (DGRE) Direction Générale des Forêts et de la Faune (DGFF)
<b>Champ d'intervention</b>	
<b>Correspondance ODD</b>	<p>ODD 13 : Prendre des mesures urgentes pour lutter contre le changement climatique et ses impacts.</p> <p>ODD 15 : Protéger, restaurer et promouvoir l'utilisation durable des écosystèmes terrestres, la gestion durable des forêts, lutte contre la désertification, stopper et inverser la dégradation des terres et la perte de la biodiversité.</p>
<b>Pilier du PND</b>	Pilier 5: Développement régional équilibré, préservation de l'environnement et lutte contre le changement climatique
<b>Domaine ESG</b>	Vert
<b>Catégorie ESG</b>	Environnement et développement durable
<b>Sous-catégorie</b>	Conservation de la biodiversité terrestre et aquatique
<b>Bénéficiaires</b>	
<b>Type et nombre de bénéficiaires</b>	Population, communautés villageoises, groupement des femmes et des jeunes, agriculteurs, éleveurs, pêcheurs.
<b>Zone d'intervention</b>	
<b>Milieu d'intervention</b>	Rural et urbain
<b>Zone d'intervention</b>	Régions : Bélier, Gbèkè, N'Zi, Moronou, Iffou, Bagoué, Kabadougou, Folon Départements : Bocanda, Kouassi-Kouassikro, Dimbokro, Bongouanou, Daoukro, M'bahiakro, Bouaké, Sakassou, Béoumi, Tiébissou, Didiévi Boundiali, Kouto, Odienné, Tengrela, Samatiguila, Madinani et Minignan
<b>Coût et Durée du projet</b>	
<b>Date démarrage</b>	01/07/2019
<b>Durée totale</b>	6 ans
<b>Coût total</b>	<p>Coût total : 16 076 749 433 FCFA</p> <p>Part Etat : 1 842 827 677 FCFA</p> <p>Part Bailleurs : 13 392 237 575 FCFA</p> <p>Part des populations : 841 684 181 FCFA</p>
<b>Bailleurs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Fonds Africain de Développement (FAD) ;</li> <li>- Fonds vert pour le climat (FVC ou GCF) ;</li> <li>- Fonds stratégiques pour le climat (FSC) ;</li> <li>- Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) ;</li> <li>- Union Européenne (UE) ;</li> <li>- Populations (bénéficiaires).</li> </ul>





Objectifs, résultats et composantes	
<b>Contexte socio-économique</b>	<p>Le Programme Intégré de Développement et d'Adaptation au Changement Climatique dans le Bassin du Fleuve Niger (PIDACC/BN) s'inscrit dans le grand programme de lutte contre l'ensablement du fleuve Niger. Le PIDACC/BN fait suite au projet pilote PLCE/BN (Programme de Lutte Contre l'Ensablement du fleuve Niger) exécuté au Burkina Faso, Mali et Niger par l'Autorité du Bassin du Niger (ABN) de 2005 à 2012 avec l'appui technique et financier de la BAD et de l'UEMOA.</p> <p>Le succès du PLCE/BN a motivé le montage d'un autre programme d'envergure, le PI-DACC/BN mis en œuvre dans les 9 États membres de l'ABN. La préparation du PI-DACC/BN a démarré en 2012 sur le financement de la Facilité Africaine de l'Eau (FAE) et l'UEMOA.</p> <p>Le projet a été mis en place afin de permettre aux États de faire face à la :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Dégradation des écosystèmes du fleuve Niger marquée par un ensablement prononcé du lit du fleuve dans la région nord-ouest de la Côte d'Ivoire ;</li> <li>- Une réduction de la zone forestière (déforestation et dégradation des forêts) notamment dans l'ancienne boucle du cacao et une dégradation très avancée des conditions de vie des populations et particulièrement de la sécurité alimentaire.</li> </ul>
<b>Objectif général et Objectifs spécifiques</b>	<p>Le programme mettra l'accent sur l'amélioration de la situation socio-économique des femmes et des jeunes, et leur accès aux ressources qui constitue un facteur essentiel pour surmonter la pauvreté et la malnutrition infantile.</p> <p><b>Objectif général</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Contribuer à l'amélioration de la résilience des écosystèmes du fleuve Niger et des populations par une gestion durable des ressources naturelles.</li> </ul> <p><b>Objectifs spécifiques</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Préserver les écosystèmes du Bassin, notamment à travers la réduction du processus d'ensablement du fleuve Niger ;</li> <li>- Améliorer la résilience des systèmes de production agropastoraux ;</li> <li>- Améliorer la gestion intégrée et partagée des ressources naturelles ;</li> <li>- Augmenter la couverture forestière de l'ancienne boucle du cacao.</li> </ul>
<b>Résultats attendus et Indicateurs de résultats principaux</b>	<p>Les résultats attendus du Projet sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les écosystèmes sont restaurés et mieux gérés ;</li> <li>- Les productions sont sécurisées et augmentées ;</li> <li>- Les capacités d'adaptation aux Changements Climatiques sont renforcées</li> </ul>
<b>Composantes</b>	<p>C1 : Développement de la résilience des ressources et des écosystèmes.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Protection des ressources et des écosystèmes ;</li> <li>- Appui au développement des plantations forestières et agroforestières.</li> </ul> <p>C2 : Développement de la résilience des populations.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Développement des infrastructures hydro-agricoles à but multiple ;</li> <li>- Développement des chaînes de valeurs agricoles ;</li> <li>- Renforcement des capacités.</li> </ul> <p>C3 : Gestion du Projet.</p>
Mise en œuvre du projet	
<b>Organes de mise en œuvre</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ministère des Eaux et Forêts (MINEF) ;</li> <li>- Direction Générale des Ressources en Eau (DGRE) ;</li> <li>- Direction Générale des Forêts et de la Faune (DGFF).</li> </ul>
<b>Partenaires de mise en œuvre</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ministère de l'Économie et des Finances ;</li> <li>- Ministère de l'Environnement ;</li> </ul>



- Ministère d'État, Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural : Agence Nationale d'Appui au Développement Rural (ANADER), Direction Générale des Productions et de la Sécurité Alimentaire (DGPSA) ;
- Ministère des Ressources Animales et Halieutiques : Direction de la pêche, Direction de l'élevage.





<b>Intitulé du projet</b>	<b>Projet d'Appui à la mise en œuvre de la Stratégie de Préservation, de Réhabilitation et d'Extension des Forêts (PASPREF)</b>
<b>Ancrage institutionnel</b>	
<b>Ministère tutelle</b>	Ministère des Eaux et Forêts
<b>Direction service</b>	Direction Générale des Forêts et de la Faune (DGFF)
<b>Champ d'intervention</b>	
<b>Correspondance ODD</b>	<p>ODD 13 : Prendre des mesures urgentes pour lutter contre le changement climatique et ses impacts.</p> <p>ODD 15 : Protéger, restaurer et promouvoir l'utilisation durable des écosystèmes terrestres, la gestion durable des forêts, lutte contre la désertification, stopper et inverser la dégradation des terres et la perte de la biodiversité.</p>
<b>Pilier du PND</b>	Pilier 5 : Développement régional équilibré, préservation de l'environnement et lutte contre le changement climatique
<b>Domaine ESG</b>	Vert
<b>Catégorie ESG</b>	Environnement et développement durable
<b>Sous-catégorie</b>	Conservation de la biodiversité terrestre et aquatique
<b>Bénéficiaires</b>	
<b>Type et nombre de bénéficiaires</b>	<p><b>Bénéficiaires directs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'État de Côte d'Ivoire ;</li> <li>- Le Ministère des Eaux et Forêts, avec la SODEFOR ;</li> <li>- Les Communautés locales.</li> </ul> <p><b>Bénéficiaires indirects :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les différentes autres Administrations publiques ;</li> <li>- Les organisations de la Société Civile.</li> </ul>
<b>Zone d'intervention</b>	
<b>Milieu d'intervention</b>	Rural et urbain
<b>Zone d'intervention</b>	Forêts classées, domaine rural
<b>Coût et Durée du projet</b>	
<b>Date démarrage</b>	01/01/2021
<b>Durée totale</b>	5 ans
<b>Coût total du projet</b>	<p>Coût total : 1 939 500 000 CFA</p> <p>Part État : 1 939 500 000 CFA</p>
<b>Bailleurs</b>	Aucun
<b>Objectifs, résultats et composantes</b>	
<b>Contexte socio-économique</b>	<p>La Politique de Préservation, de Réhabilitation et d'Extension des Forêts projette de lutter contre la déforestation en reconstituant le couvert forestier après la sensibilisation des différents acteurs et parties-prenantes afin de permettre la mise en œuvre de la SPREF.</p> <p>L'étude menée en 2015 par le Bureau National d'Études Techniques et de Développement (BNETD) avait conduit à évaluer la perte annuelle de forêts à environ 110 000 hectares. Les causes principales de cette déforestation sont l'agriculture extensive, l'exploitation illégale des forêts, l'orpaillage, l'urbanisation galopante non écologique, etc...</p>



	<p>Face à ce constat alarmant, l'État de Côte d'Ivoire a adopté en mai 2018, la Politique de Préservation, de Réhabilitation et d'Extension des Forêts (PPREF). Pour la concrétisation de cette politique, la Stratégie de Préservation, de Réhabilitation et d'Extension des Forêts (SPREF), d'un coût global de 616 milliards de francs CFA, a été élaborée et validée en 2019. Lancé en février 2020, le processus de recherche de financements est en cours avec des consultations des potentiels bailleurs (partenaires techniques et financiers multilatéraux et bilatéraux et secteur privé. Il est prévu l'organisation d'une table ronde des bailleurs afin de recueillir et formaliser toutes les intentions de financement.</p> <p>Avec une couverture forestière évaluée à 2,97 millions d'hectares en 2021 suite à l'Inventaire Forestier et Faunique National réalisé de 2019 à 2021, la Côte d'Ivoire a perdu près de 90% de son couvert forestier en l'espace d'un siècle. Pour une mise en œuvre réussie de la SPREF, il convient que certaines actions et mesures urgentes soient menées.</p> <p>Le projet d'appui à la mise en œuvre de la Stratégie de Préservation, de Réhabilitation et d'Extension des Forêts (PASPREF) a été mis en place pour informer les différents acteurs sur le projet et sur les actions à mener pour la mise en œuvre de la SPREF.</p>
<p><b>Objectif général et Objectifs spécifiques</b></p>	<p><b>Objectif général</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Faciliter la mise en œuvre de la SPREF.</li> </ul> <p><b>Objectifs spécifiques</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'information et la sensibilisation des différents acteurs et partenaires sur la SPREF et sur les contributions de chaque acteur ;</li> <li>- Le renforcement de capacités des agents du MINEF et des acteurs au reboisement et à la reconstitution des forêts ;</li> <li>- L'identification des terres dégradées pouvant faire l'objet de reconstitution ;</li> <li>- La préparation des travaux de recherche de financements de la SPREF.</li> </ul>
<p><b>Résultats attendus et Indicateurs de résultats principaux</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les différents acteurs et communautés locales sont informés et sensibilisés sur la SPREF ;</li> <li>- Des mécanismes de financements pérennes du secteur forestier sont développés ;</li> <li>- Des actions préparatoires aux reboisements (identification des terres à reboiser, production de plants) et de renforcement de la gouvernance sont réalisées.</li> </ul>
<p><b>Composantes</b></p>	<p>C1 : Sensibilisation des parties prenantes à la mise en œuvre de la SPREF.</p> <p>C2 : Mobilisation des ressources financières et techniques à la mise en œuvre de la SPREF.</p> <p>C3 : Appui à la mise en œuvre des reboisements et le renforcement de la gouvernance forestière.</p> <p>C4 : Gestion du projet.</p>
<p><b>Mise en œuvre du projet</b></p>	
<p><b>Organes de mise en œuvre</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ministère des Eaux et Forêts (MINEF) ;</li> <li>- Direction Générale des Forêts et de la Faune (DGFF).</li> </ul>
<p><b>Partenaires de mise en œuvre</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- SODEFOR (Société de Développement des Forêts) ;</li> <li>- Communautés locales ;</li> <li>- Administrations publiques ;</li> <li>- Organisations de la Société Civile.</li> </ul>



<b>Intitulé du projet</b>	<b>Projet de Promotion de l'Agriculture Zéro Déforestation dans les Systèmes de Production du Cacao pour Réduire les Emissions en Côte d'Ivoire (PROMIRE)</b>
<b>Ancrage institutionnel</b>	
<b>Ministère tutelle</b>	Ministère de l'Environnement et du Développement Durable
<b>Direction /service</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Direction Générale de l'Environnement ;</li> <li>- Coordination Générale des Programmes et Projets ;</li> <li>- Unité de Coordination du projet.</li> </ul>
<b>Champ d'intervention</b>	
<b>Correspondance ODD</b>	<p>ODD 2 : Fin de la faim, réaliser la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir une agriculture durable.</p> <p>ODD 13 : Prendre des mesures urgentes pour lutter contre le changement climatique et ses impacts.</p> <p>ODD 15 : Protéger, restaurer et promouvoir l'utilisation durable des écosystèmes terrestres, la gestion durable des forêts, lutte contre la désertification, stopper et inverser la dégradation des terres et la perte de la biodiversité.</p>
<b>Pilier du PND</b>	Pilier 5 : Développement régional équilibré, préservation de l'environnement et lutte contre le changement climatique.
<b>Domaine ESG</b>	Vert
<b>Catégorie ESG</b>	Environnement et développement durable
<b>Sous-catégorie</b>	Conservation de la biodiversité terrestre et aquatique
<b>Bénéficiaires</b>	
<b>Type et nombre de bénéficiaires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Agriculteurs et communautés locales dépendant des forêts, soit une population d'environ 400 000 ;</li> <li>- Société de Développement des Forêts ;</li> <li>- Conseils Généraux ;</li> <li>- SEP REDD+.</li> </ul>
<b>Zone d'intervention</b>	
<b>Milieu d'intervention</b>	Urbain et Rural
<b>Zone d'intervention</b>	Sud Est de la Côte d'Ivoire (Régions de la Mé, Agneby Tiassa et Sud Comoé) Adzopé, Alépé, Akoupé, Yakassé Attobrou, Aboisso, Adiaké, Tiapoum, Agboville, Tiassalé, Sikensi.
<b>Coût et Durée du projet</b>	
<b>Durée totale</b>	5 ans
<b>Date démarrage</b>	01 mars 2021
<b>Coût total du projet</b>	Coût total : 5 927 000 000 FCFA dont Part État : 650 000 000 FCFA Part Bailleurs : 5 277 000 000 FCFA
<b>Bailleurs</b>	Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM)
<b>Objectifs, résultats et composantes</b>	



<p><b>Contexte socio-économique</b></p>	<p>En vue de s'assurer d'un développement durable et résilient face aux changements climatiques, la Côte d'Ivoire s'est engagée en juin 2011 dans le mécanisme international de Réduction des Emissions de gaz à effet de serre dues à la Déforestation et à la Dégradation des forêts (REDD+) avec pour objectif d'atteindre 20 % de couverture forestière à l'horizon 2030. Ce mécanisme se met en œuvre en trois phases (phase de préparation, de mise en œuvre et de paiements basés sur les résultats) et constitue une approche innovante d'atténuation des changements climatiques ciblée sur les forêts, mettant l'accent sur des incitations financières aux pays en développement pour leurs efforts à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.</p> <p>Dans le cadre de la phase de préparation au mécanisme REDD+, la Côte d'Ivoire a bénéficié de l'appui de plusieurs partenaires techniques et financiers. Ces appuis ont permis de doter la Côte d'Ivoire de la majorité des instruments nécessaires à la mise en œuvre dudit mécanisme, à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La stratégie nationale REDD+ adoptée en novembre 2017 par le Gouvernement et le Cadre National d'Investissement de la REDD+ ;</li> <li>- Le niveau d'émissions de référence des forêts et des émissions approuvé par la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques ;</li> <li>- Un système national de surveillance des forêts ;</li> <li>- Un système d'information sur les sauvegardes.</li> </ul> <p>L'achèvement du processus de préparation à la REDD+ pour des futurs paiements basés sur les résultats (PBR) est confronté à plusieurs contraintes de diverses natures avec la fin du Programme ONUREDD.</p> <p>Fort heureusement, les ressources mobilisées auprès du Fonds Vert pour le Climat dans le cadre du projet de « Promotion de l'agriculture zéro déforestation dans la cacaoculture pour réduire les émissions de gaz à effet de serre en Côte d'Ivoire (PROMIRE) » serviront à surmonter les contraintes auxquelles se heurte le gouvernement pour trouver des financements publics en vue d'investir dans les mesures nécessaires visant à réduire la déforestation et la dégradation des forêts.</p> <p>La Côte d'Ivoire a perdu plus 90% de ses forêts naturelles en moins d'un siècle et risque de perdre la totalité si rien n'est fait. L'agriculture extensive, l'exploitation forestière illégale et l'exploitation abusive du bois énergie sont des défis auxquels l'Etat doit répondre.</p> <p>Le projet a été mis en place afin d'apporter une réponse à cette problématique.</p>
<p><b>Objectif général et Objectifs spécifiques</b></p>	<p><b>Objectif général</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Appuyer la finalisation et l'opérationnalisation de l'architecture REDD+ et le déploiement d'actions innovantes pour réduire la déforestation.</li> </ul>
<p><b>Résultats attendus et Indicateurs de résultats principaux</b></p>	<p>Les changements concrets attendus sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La finalisation et opérationnalisation de l'architecture nationale REDD+ afin de permettre à la Côte d'Ivoire d'accéder à des paiements basés sur les résultats ;</li> <li>- 1 500 hectares de forêts dégradées et la mise en œuvre d'approches durables et sans déforestation dans des systèmes agroforestiers couvrant 3 650 hectares ;</li> <li>- La réduction des émissions de gaz à effet de serre de 5,5 millions de t éq.CO2 contribuant à la lutte contre le changement climatique.</li> </ul>
<p><b>Composantes</b></p>	<p>C1 : Finalisation et opérationnalisation de l'architecture nationale REDD+ en vue des paiements basés sur les résultats.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre à jour le Cadre national d'investissement (CNI) ;</li> <li>- Actualiser le niveau des émissions de référence (NERF) avec des estimations régionales ;</li> <li>- Élaborer et mettre en œuvre le mécanisme de partage des bénéfices ;</li> <li>- Opérationnaliser le géoportail surveillance spatiale des terres ;</li> <li>- Finaliser les instruments de l'architecture nationale REDD+ dont les directives du CLIP et du guide pour le suivi communautaire ;</li> </ul>





	<ul style="list-style-type: none"><li>- Vulgariser le mécanisme de gestion des plaintes, le manuel d'homologation des projets et le plan de partage des bénéfices prenant en compte le droit du carbone ;</li><li>- Renforcer les capacités des acteurs à l'utilisation effective et à la maintenance des différents outils développés dans le cadre du système national de surveillance des forêts, avec un accent particulier sur la formation des femmes ;</li><li>- Élaboration et mise en œuvre du plan de communication.</li></ul> <p>C2 : Promotion des activités REDD+ innovantes à l'échelle juridictionnelle auprès des communautés utilisatrices des ressources.</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Élaborer les plans de développement locaux des villages d'intervention du projet ;</li><li>- Renforcer la communication sur la sécurisation des droits fonciers ;</li><li>- Assurer le fonctionnement des comités régionaux REDD+ ;</li><li>- Assurer le fonctionnement des Comités de Gestion des Plaintes ;</li></ul> <p>C3 : Gestion du projet.</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Assurer la gestion du projet (fonctionnement, coûts opérationnels).</li></ul>
<b>Mise en œuvre du projet</b>	
<b>Organes de mise en œuvre</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MINEED) ;</li><li>- Direction Générale de l'Environnement ;</li><li>- Coordination Générale des Programmes et Projets ;</li><li>- Unité de Coordination du Projet</li></ul>
<b>Partenaires de mise en œuvre</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) ;</li><li>- FAO (Organisation pour l'Alimentation et l'Agriculture).</li></ul>




<b>Intitulé du projet</b>	<b>Programme d'Investissement Forestier (PIF)</b>
<b>Ancrage institutionnel</b>	
<b>Ministère tutelle</b>	Ministère de l'Environnement et du Développement Durable
<b>Direction service</b>	- Coordination Générale des Projets ; - SEP REDD+.
<b>Champ d'intervention</b>	
<b>Correspondance ODD</b>	<p>ODD 13 : Prendre des mesures urgentes pour lutter contre le changement climatique et ses impacts.</p> <p>ODD 15 : Protéger, restaurer et promouvoir l'utilisation durable des écosystèmes terrestres, la gestion durable des forêts, lutte contre la désertification, stopper et inverser la dégradation des terres et la perte de la biodiversité.</p>
<b>Pilier PND</b>	Pilier 5 : Développement régional équilibré, préservation de l'environnement et lutte contre le changement climatique.
<b>Domaine ESG</b>	Vert
<b>Catégorie ESG</b>	Environnement et développement durable
<b>Sous-catégorie</b>	Conservation de la biodiversité terrestre et aquatique
<b>Bénéficiaires</b>	
<b>Type et nombre de bénéficiaires</b>	<p>Les bénéficiaires directs du projet sont les agriculteurs et les communautés locales dépendant de la forêt, soit une population d'environ 345 000 personnes dans les GF cibles ci- dessous et dans leurs terres adjacentes immédiates.</p> <p>Les bénéficiaires secondaires sont les institutions responsables de la gestion des GF et des parcs nationaux, c'est-à-dire la SODEFOR et l'OIPR, car le projet renforcera leur capacité à gérer les zones protégées</p>
<b>Zone d'intervention</b>	
<b>Milieu d'intervention</b>	Rural et Urbain
<b>Zone d'intervention</b>	<p>Région centrale</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Forêt Classée (FC) d'Ahua dans la sous-région de Nzi, département de Dimbokro,</li> <li>- FC de Proungbo-Sérebi, sous-région de Moronou, département de Mbatto,</li> <li>- Réseau des FC de Laka-Fetekro-Mafa-Besse-Boka, sous-région de Gbeke dans les départements de Bouaké ;</li> <li>- Réseau des GF de Kouabo Boka-Soungourou-Boka Go, sous-région d'Iffou dans le département de Bouaké et de M'bahiakro</li> </ul> <p>Région Sud-Ouest</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- GF du Cavally et Goin Débé dans la sous-région du Cavally, département de Taï,</li> <li>- GF de Duekoué, sous-région du Guémon, dans le département de Duekoué,</li> <li>- GF des Rapides Grah dans les sous-régions de San-Pedro et Nawa, départements de Soubré, Méagui et San-Pédro, et</li> <li>- GF du Haut-Dodo dans la sous-région de San-Pédro, départements de Tabou et San-Pedro ; et le parc national Taï.</li> </ul>
<b>Coût et Durée du projet</b>	
<b>Date démarrage</b>	16 février 2018



<b>Durée totale</b>	5 ans
<b>Coût total du projet</b>	Coût total : 11 895 909 347 FCFA Part État : 1 477 969 853 FCFA Part Bailleurs : 10 417 939 494 FCFA
<b>Bailleurs</b>	- International Development Association (IDA du Groupe Banque Mondiale) ; - Fonds Stratégique pour le Climat (FSC).
<b>Objectifs, résultats et composantes</b>	
<b>Contexte socio-économique</b>	<p>Pour inverser la tendance de la déforestation et de la dégradation des forêts, la Côte d'Ivoire s'est engagée depuis 2011 dans le processus REDD +, avec le soutien des partenaires techniques et financiers notamment la Banque mondiale et l'ONUREDD. Ce soutien a permis d'élaborer les documents cadre dont la stratégie nationale REDD+. C'est dans le cadre de la mise en œuvre de cette stratégie que le Programme d'investissement Forestier a été développé.</p> <p>Les analyses statistiques montrent une régression des superficies forestières qui sont passées de 7,8 millions d'ha en 1986 à 3,4 millions d'ha en 2015 (FAO, 2016) et à 2,97 millions d'ha selon les résultats de l'inventaire forestier et faunique national en 2020 (MINEF, 2021). Cette régression du couvert forestier s'est accentuée dans le secteur rural entre 1986 et 2000 et dans les forêts classées entre 2000 et 2015.</p> <p>La Côte d'Ivoire est confrontée depuis plusieurs décennies à une perte de son couvert forestier (de 16 millions d'hectares en 1960 à 3,4 millions d'hectares en 2015) due à la déforestation et la dégradation de ses forêts imputables en grande partie au choix de son modèle économique basé sur l'agriculture.</p>
<b>Objectif général et Objectifs spécifiques</b>	L'objectif de développement du projet est de conserver et d'accroître le stock forestier, et d'améliorer l'accès aux sources de revenus provenant de la gestion durable des forêts pour les communautés sélectionnées dans les zones cibles.
<b>Résultats attendus et Indicateurs de résultats principaux</b>	<p>En abordant les questions sous-jacentes de l'insécurité foncière, de la faible productivité agricole, de la pauvreté et de la faiblesse de la gestion et de gouvernance forestière, et en mobilisant le soutien technique et financier des parties prenantes nationales et des partenaires extérieures dans un cadre stratégique global, le PIF devrait être un catalyseur d'un changement transformationnel qui inversera dans le pays les tendances à la déforestation et à la dégradation rapide des forêts.</p> <p>Les effets attendus de l'exécution du projet sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les forêts classées ciblées sont gérées de façon durable avec les communautés locales ;</li> <li>- Les forêts classées ciblées sont restaurées et conservées ;</li> <li>- La pression sur les forêts classées et le Parc national de Tai est réduite ;</li> <li>- Les revenus des communautés tributaires des forêts classées ciblées et du parc national de tai sont diversifiés</li> </ul> <p>Résultats au niveau de l'ODD</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Émissions nettes de gaz à effet de serre (en tonnes métriques/an d'équivalent CO2)</li> <li>- Volume par ha du stock forestier dans le GF cible (par mètre/tonne) ;</li> <li>- Communautés adjacentes aux GF ciblés ayant un meilleur accès aux sources de revenus (nombre).</li> <li>- Satisfaction des bénéficiaires (niveau d'engagement, par sexe et par âge).</li> </ul>
<b>Composantes</b>	CI : Gestion durable des forêts classées.



	<ul style="list-style-type: none"><li>- Développement participatif et mise en œuvre des plans de gestion et d'aménagement des forêts classées ;</li><li>- Développement et mise en œuvre d'un système d'incitation pour réduire la pression sur les ressources forestières ;</li><li>- Soutien à l'initiative de retour volontaire du Sud-Ouest vers le Centre.</li></ul> <p>C2 : Appui à la gestion durable du parc national de Taï ;</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Renforcement des capacités de surveillance de l'OIPR ;</li><li>- Soutien à l'amélioration des moyens de subsistance des communautés du parc.</li></ul> <p>C3 : Gestion, suivi et évaluation du projet.</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Gestion de projet ;</li><li>- Suivi indépendant.</li></ul>
<b>Mise en œuvre du projet</b>	
<b>Organes de mise en œuvre</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MINEDD) ;</li><li>- Coordination Générale des Programmes et Projets ;</li><li>- SEP REDD+ ;</li><li>- Une unité de gestion intégrée des projets (IPMU) responsable de la mise en œuvre de tous les projets environnementaux, forestiers et de gestion des ressources naturelles, y compris le FIP, sous la responsabilité du Ministère de l'Assainissement, de l'Environnement et du Développement durable, a été créée et gère actuellement deux projets financés par la Banque mondiale : la subvention de préparation du FCPF gérée par un point focal REDD+ qui est également le secrétaire permanent du REDD+ (SEP-REDD+).</li></ul>
<b>Partenaires de mise en œuvre</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- La Banque Mondiale ;</li><li>- La Banque Africaine de Développement ;</li><li>- Les communautés riveraines des forêts classées ciblées.</li></ul>



<b>Intitulé du projet</b>	<b>Appui Projets Jeunes</b>
<b>Ancrage institutionnel</b>	
<b>Ministère tutelle</b>	Ministère de la Promotion de la Jeunesse, de l'Insertion Professionnelle et du Service Civique
<b>Direction service</b>	Agence Emploi Jeunes
<b>Champ d'intervention</b>	
<b>Correspondance ODD</b>	<p>ODD 1 : Eradiquer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde.</p> <p>ODD 3 : Assurer une vie saine et promouvoir le bien-être pour tous à tous les âges.</p> <p>ODD 4 : Assurer une éducation de qualité inclusive et équitable et promouvoir des opportunités d'apprentissage pour tous tout au long de la vie.</p> <p>ODD5 : Réaliser l'égalité du genre et l'autonomisation des femmes et des filles.</p> <p>ODD 8 : Promouvoir une croissance économique soutenue, inclusive et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous.</p>
<b>Pilier PND</b>	<p>Pilier 2 : Développement du capital humain et promotion de l'emploi.</p> <p>Pilier 4 : Renforcement de l'inclusion, de la solidarité nationale et de l'action sociale.</p>
<b>Domaine ESG</b>	Social
<b>Catégorie ESG</b>	Emploi et compétitivité
<b>Sous-catégorie</b>	Entreprenariat et opportunités d'emploi
<b>Bénéficiaires</b>	
<b>Type et nombre de bénéficiaires</b>	Jeunes (hommes et femmes) de 18 à 40 ans sans emploi ou en situation de sous-emploi, en quête d'insertion professionnelle, porteurs d'un projet ou en quête de formations.
<b>Zone d'intervention</b>	
<b>Milieu d'intervention</b>	Rural et Urbain
<b>Zone d'intervention</b>	Territoire national
<b>Coût et Durée du projet</b>	
<b>Date démarrage</b>	2021
<b>Durée totale</b>	5 ans
<b>Coût total du projet</b>	<p>Coût total : 287 856 438 366 FCFA</p> <p>Part État : 272 856 438 366 FCFA</p> <p>Part Bailleurs : 15 000 000 000 FCFA</p>
<b>Bailleurs</b>	Banque Africaine de Développement (BAD)
<b>Objectifs, résultats et composantes</b>	



<p><b>Contexte socio-économique</b></p>	<p>Le projet « Appui Projet Jeunes » a été initié en vue de favoriser l'insertion socio-économique des jeunes à travers une amélioration de leur employabilité et un accompagnement à l'entrepreneuriat</p> <p>L'analyse de la structure démographique en Côte d'Ivoire révèle une forte proportion de la population jeune. 77,3% de cette population a moins de 35 ans, selon le RGPH 2014 et de 75,6% selon RGPH 2021.</p> <p>Dans le but de créer les conditions nécessaires qui permettront à cette cible d'être mieux préparée, plus aguerrie, mieux formée pour être à la hauteur des défis sans cesse renouvelés, le Gouvernement Ivoirien s'est engagé, conformément à la vision du chef de l'État, de mener des réformes sur le cadre de gouvernance du secteur.</p> <p>Parmi ces réformes institutionnelles phares, figurent celles portant création d'un département ministériel en charge de la Promotion de la Jeunesse, de l'Emploi des Jeunes et du Service Civique.</p> <p>Faisant de cette thématique « Jeunesse » une priorité de sa politique de développement, le Gouvernement entend ainsi, éduquer cette frange de la population dans l'optique d'en faire une Jeunesse responsable et accomplie aux plans moral, civique, professionnel et économique.</p> <p>Dans le même élan, la Politique Nationale de la Jeunesse (PNJ) 2016-2020 et ses stratégies de mise en œuvre ont été adoptées par le Gouvernement en octobre 2016 pour faciliter l'insertion socioprofessionnelle, l'autonomisation et l'auto-emploi des Jeunes.</p> <p>Pour renforcer ce dispositif institutionnel, plusieurs mesures spécifiques ont été adoptées et opérationnalisées afin de stimuler l'emploi. Celles-ci comprennent notamment : (i) l'introduction d'une disposition stage/premier emploi dans le nouveau Code du Travail ; (ii) le renforcement des programmes de création d'emplois pour les jeunes et les femmes ; (iii) la mise en œuvre de stratégies de création d'emplois au niveau régional et ; (iv) l'amélioration de l'accès aux marchés publics pour les PME à travers la loi sur la Promotion des PME.</p> <p>Ainsi depuis 2016, plusieurs programmes d'emploi ont été mis en place, notamment le programme entrepreneuriat.</p> <p>Malgré ces efforts, les conditions de vie de la majorité des jeunes en Côte d'Ivoire restent marquées par la précarité et la problématique de l'oisiveté des jeunes demeure. 75,4% (ERI-ESI 2017) de la population au chômage est constituée de jeunes.</p> <p>Pour apporter des réponses idoines, le Gouvernement prévoit, dans son PND 2021-2025, de relever les défis qui consistent notamment à (i) l'amélioration de l'éducation et la formation donc de l'employabilité des jeunes, (iii) l'allègement des freins au développement de l'entrepreneuriat des jeunes.</p> <p>Dans la même dynamique, le Plan Stratégique de Développement de l'Agence Emploi Jeunes entend d'accompagner 1 000 000 de jeunes sur la période 2021-2025 sur toute l'étendue du territoire national.</p>
<p><b>Objectif général et Objectifs spécifiques</b></p>	<p><b>Objectif général :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réduire le chômage des jeunes à travers un accompagnement à l'auto-emploi et à l'entrepreneuriat.</li> </ul> <p><b>Objectifs spécifiques :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en œuvre le Programme de Développement des Compétences (FCQ, Apprentissage, chantiers écoles, permis de conduire) au profit de 186 894 jeunes ;</li> <li>- Mettre en œuvre le Programme de Stages (qualification et écoles) au profit de 329 288 jeunes ;</li> <li>- Mettre en œuvre le Programme des Travaux à Haute Intensité de Main d'Œuvre (THIMO) au profit de 66 899 jeunes.</li> </ul>





<b>Résultats attendus et Indicateurs de résultats principaux</b>	Les effets attendus de l'exécution du projet sont : <ul style="list-style-type: none"><li>- L'auto-emploi est promu auprès des populations jeunes ;</li><li>- Plusieurs jeunes sont formés à l'entrepreneuriat, à la gestion d'entreprise et insérés dans le tissu socio-économique par le financement d'activités génératrices de revenus ;</li><li>- Les jeunes insérés sont accompagnés et suivis en vue de pérenniser leur activité.</li></ul>
<b>Composantes</b>	C1 : Financement des projets entrepreneuriaux. <ul style="list-style-type: none"><li>- Financer les projets AGR ;</li><li>- Assurer la formation des bénéficiaires d'Activités Génératrices de Revenus (AGR) ;</li><li>- Assurer la sécurisation des actes de suretés des bénéficiaires d'AGR ;</li><li>- Assurer le suivi des bénéficiaires d'AGR ;</li><li>- Financer les projets MPE ;</li><li>- Assurer la formation des bénéficiaires de MPE ;</li><li>- Assurer la sécurisation des actes de suretés des bénéficiaires de Moyennes et Petites Entreprises (MPE) ;</li><li>- Assurer le suivi des bénéficiaires de MPE ;</li><li>- Financer les projets structurants ;</li><li>- Assurer la formation des bénéficiaires de projets structurants ;</li><li>- Assurer la sécurisation des actes de suretés des bénéficiaires de projets structurants.</li></ul> C2 : Achat de matériel, recrutement et études. <ul style="list-style-type: none"><li>- Assurer le fonctionnement du projet.</li></ul>
<b>Mise en œuvre du projet</b>	
<b>Organes de mise en œuvre</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Ministère de la Promotion de la Jeunesse, de l'Insertion Professionnelle et du Service Civique (MPJIPSC) ;</li><li>- Agence Emploi Jeunes.</li></ul>
<b>Partenaires de mise en œuvre</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Les entreprises ;</li><li>- La jeunesse ivoirienne.</li></ul>



<b>Intitulé du projet</b>	<b>Construire, Réhabiliter, et Equiper 14 Centres de Service Civique</b>	
<b>Ancrage institutionnel</b>		
<b>Ministère tutelle</b>	Ministère de la Promotion de la Jeunesse, de l'Insertion Professionnelle et du Service Civique	
<b>Direction service</b>	Office du Service Civique National (OSCN)	
<b>Champ d'intervention</b>		
<b>Correspondance ODD</b>	<p>ODD 1 : Eradiquer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde.</p> <p>ODD 3 : Assurer une vie saine et promouvoir le bien-être pour tous à tous les âges.</p> <p>ODD 4 : Assurer une éducation de qualité inclusive et équitable et promouvoir des opportunités d'apprentissage pour tous tout au long de la vie.</p> <p>ODD5 : Réaliser l'égalité du genre et l'autonomisation des femmes et des filles.</p> <p>ODD 8 : Promouvoir une croissance économique soutenue, inclusive et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous.</p>	
<b>Pilier PND</b>	Pilier 6 : Renforcement de la gouvernance, modernisation de l'Etat et transformation culturelle	
<b>Domaine ESG</b>	Social	
<b>Catégorie ESG</b>	Accès aux services de base	
<b>Sous-catégorie</b>	Éducation & Formation Professionnelle	
<b>Bénéficiaires</b>		
<b>Type et nombre de bénéficiaires</b>	14 000 jeunes vulnérables par an âgés d'au moins 14 ans	
<b>Zone d'intervention</b>		
<b>Milieu d'intervention</b>	Rural et Urbain	
<b>Zone d'intervention</b>	Territoire national	
<b>Coût et Durée du projet</b>		
<b>Date démarrage</b>	2021	
<b>Durée totale</b>	5 ans	
<b>Coût total du projet</b>	<p>Coût total : 14 400 000 000 FCFA</p> <p>Part État : 4 800 000 000 FCFA</p> <p>Part Bailleur : 9 600 000 FCFA</p>	
<b>Bailleurs</b>	BOAD	
<b>Objectifs, résultats et composantes</b>		
<b>Contexte socio-économique</b>	<p>La Côte d'Ivoire connaît, depuis quelques années, un accroissement significatif des actes d'incivisme. Ces actes se manifestent, entre autres, sous la forme de non-respect des lois et règlements, de dégradation / destruction des édifices publics, et même de défiance à l'égard de l'autorité publique. Ce comportement est dû à l'oisiveté des</p>	



	<p>jeunes et à l'abandon de l'école. Pour remédier à cet état de fait, l'État a mis en place l'Office du Service Civique National pour donner une seconde chance aux jeunes par la formation civique et professionnelle dans des centres dédiés.</p> <p>L'instauration du Service civique vient comme un outil stratégique de transformation civique, sociale, culturelle et économique de la jeunesse ivoirienne. Il permet d'apporter des solutions aux problèmes d'incivisme et de dégradation morale pour permettre la construction d'une nation ivoirienne forte, solidaire, fraternelle et disciplinée.</p> <p>L'institutionnalisation du Service civique se veut le levier du renforcement de la cohésion sociale. Disciplinés, les jeunes formés au civisme deviennent moins violents et perturbateurs. Ils œuvrent à la stabilité et au maintien de la paix. Le service civique a un impact économique. Il participe à l'alphabétisation, à l'insertion professionnelle des jeunes, à l'augmentation de leur pouvoir d'achat et à la diminution du taux de pauvreté.</p> <p>Il permet aux jeunes d'être sensibilisés sur les questions liées à la protection de l'environnement, du réchauffement climatique et de l'écologie. Toute chose qui leur permet de contribuer au développement durable du pays.</p>
<p><b>Objectif général et Objectifs spécifiques</b></p>	<p><b>Objectif général :</b> Construire et équiper des centres de service civique sur toute l'étendue du territoire national dans les 14 Gouvernorats et Districts autonomes de Côte d'Ivoire</p> <p><b>Objectifs spécifiques :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Accroître l'offre de formation des jeunes vulnérables au service civique et au service national des jeunes,</li> <li>- Renforcer les capacités techniques et professionnelles des jeunes vulnérables et leur insertion socio professionnelle</li> </ul>
<p><b>Résultats attendus et Indicateurs de résultats principaux</b></p>	<p>Les effets attendus de l'exécution du projet sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les adolescents et les jeunes vulnérables disposent de compétences professionnelles renforcées pour améliorer leur insertion sociale et participer à la vie communautaire ;</li> <li>- 14 000 jeunes sont formés chaque année dans ces centres ;</li> <li>- Les populations développent les valeurs civiques, vivent dans un environnement apaisé qui facilite la consolidation de la nation et sont plus résilientes face aux chocs sociaux, économiques, environnementaux et politiques ;</li> <li>- La Transformation culturelle de l'Administration et des institutions privées est réalisée à travers la promotion de l'Ivoirien nouveau.</li> </ul>
<p><b>Composantes</b></p>	<p>C1 : Construction de 14 Centres de Service Civique.</p> <p>C2 : Équipement de 14 Centres de Service Civique.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Équipement en matériel mobilier ;</li> <li>- Équipement en matériel de formation.</li> </ul>
<p><b>Mise en œuvre du projet</b></p>	
<p><b>Organes de mise en œuvre</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ministère de la Promotion de la Jeunesse, de l'Insertion Professionnelle et du Service Civique (MPJIPSC) ;</li> <li>- Office du Service Civique National (OSCN)</li> </ul>
<p><b>Partenaires de mise en œuvre</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Conseil National des Jeunes de Côte d'Ivoire (CNJCI) ;</li> <li>- Secteur privé ;</li> <li>- Organisations de la Société Civile (OSC) ;</li> <li>- Conseil National de Sécurité (CNS) ;</li> <li>- Ministères techniques ;</li> <li>- Assemblée des Régions et Districts de Côte d'Ivoire (ARDCI) ;</li> <li>- Union des Villes et Communes de Côte d'Ivoire (UVICOCI) ;</li> <li>- Encadreurs militaires pour l'encadrement et la discipline ;</li> </ul>



- |  |  |
|--|--|
|  | <ul style="list-style-type: none"><li>- Formateurs (maitres artisans, professeurs de l'enseignement professionnel alphabétiseurs, des professionnels, auto écoles, etc.) ;</li><li>- Assistants sociaux ;</li><li>- Personnel médical.</li></ul> |
|--|--|





<b>Intitulé du projet</b>	<b>Centre d'Enfouissement Technique</b>
<b>Ancrage institutionnel</b>	
<b>Ministère tutelle</b>	Ministère de l'Hydraulique, de l'Assainissement et de la Salubrité
<b>Direction service</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Direction Générale de l'Assainissement et de la Salubrité ;</li> <li>- Agence Nationale de Gestion des Déchets (ANAGED) ;</li> <li>- Direction de l'Assainissement Urbain et du Drainage (DAUD) ;</li> <li>- Office National de l'Assainissement et du Drainage (ONAD).</li> </ul>
<b>Champ d'intervention</b>	
<b>Correspondance ODD</b>	<p>ODD 6 : Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau.</p> <p>ODD 13 : Prendre des mesures urgentes pour lutter contre les changement climatique et ses impacts.</p> <p>ODD 15 : Protéger, restaurer et promouvoir l'utilisation durable des écosystèmes terrestres, la gestion durable des forêts, lutte contre la désertification et stopper et inverser la dégradation des terres et la perte de la biodiversité.</p>
<b>Pilier PND</b>	Pilier 4 : Renforcement de l'inclusion, de la solidarité nationale et de l'action sociale.
<b>Domaine ESG</b>	Social
<b>Catégorie ESG</b>	Accès aux infrastructures de base
<b>Sous-catégorie</b>	Eau & Assainissement
<b>Bénéficiaires</b>	
<b>Type et nombre de bénéficiaires</b>	Populations du District Autonome d'Abidjan
<b>Zone d'intervention</b>	
<b>Milieu d'intervention</b>	Urbain, Interurbain, Péri-urbain
<b>Zone d'intervention</b>	Sous-préfecture de Songon dans le département d'Abidjan, au PK 41, autoroute du Nord-Ouest d'Abidjan. Il couvre une superficie de 100 ha à 2 km à l'Ouest de l'autoroute et 2 km du village de Kossihouen.
<b>Coût et Durée du projet</b>	
<b>Date démarrage</b>	01 Novembre 2018
<b>Durée totale</b>	7 ans
<b>Coût total du projet</b>	<p>Coût total : 48 412 996 995 FCFA</p> <p>Part État : 7 682 996 995 FCFA</p> <p>Part Bailleurs : 40 730 000 000 FCFA</p>
<b>Bailleurs</b>	Aucun
<b>Objectifs, résultats et composantes</b>	
<b>Contexte socio-économique</b>	La gestion des déchets est un problème sérieux en Côte d'Ivoire et en particulier dans le district d'Abidjan, en raison de la croissance rapide de la population : environ 2,5 millions d'habitants dans les années 90, contre 125 000 en 1955. La population devrait



	<p>augmenter d'environ 4% par an, ce qui impose des contraintes supplémentaires aux services. La production annuelle de déchets ménagers à Abidjan est estimée à 1,25 million de tonnes. Les déchets sont constitués principalement de déchets organiques humides tels que les déchets de cultures vivrières (ignames, manioc, banane, tomate, semences, etc.). À Abidjan, les déchets ménagers dépassent actuellement 550 000 tonnes, dont environ 75% seulement sont collectés et éliminés dans un site d'enfouissement. Les 25% restants (140 000 tonnes) ne sont pas collectés, ce qui entraîne des conditions insalubres dans la ville. De plus, les déchets ne sont pas collectés dans certaines zones d'Abidjan en raison de difficultés d'accessibilité et du manque d'infrastructures de collecte.</p> <p>Le Gouvernement ivoirien s'est donné pour priorité de faire de la capitale économique : « Abidjan ville propre et ville durable », où les populations vivent et travaillent sans risques pour leur santé et leur bien-être.</p> <p>Le District Autonome d'Abidjan dispose d'une unique décharge, exutoire finale des déchets produits à l'échelle de tout le District, dont l'exploitation ne respecte aucune norme environnementale et constitue une nuisance pour les populations riveraines. En effet, la décharge d'Akouédo dessert la ville depuis plus de cinquante (50) ans et est en fin de vie. Elle ne peut donc plus avoir la capacité de recevoir et de gérer correctement les déchets. Pendant de nombreuses années, des dommages et des catastrophes considérables ont été attribués à la mauvaise gestion de ce site d'enfouissement. Le site d'Akouédo est donc considéré comme présentant actuellement un risque important, non seulement pour la santé humaine, mais également pour l'environnement et en particulier pour l'écosystème de la lagune d'Abidjan. L'emplacement du site d'enfouissement a été choisi en fonction de son emplacement et de ses caractéristiques géologiques. Il est situé à environ 2 km du village le plus proche et à environ 5 km de la rivière la plus proche et consiste en une base cristalline.</p>
<p><b>Objectif général et Objectifs spécifiques</b></p>	<p><b>Objectif Général :</b></p> <p>Le projet a pour principal objectif de contribuer à l'amélioration de la qualité du cadre de vie des populations. Il permettra de réduire les risques environnementaux et sanitaires liés à l'amoncellement des ordures suite aux récurrentes fermetures de la décharge d'Akouédo</p> <p><b>Objectif Spécifique :</b></p> <p>Il est conçu pour traiter environ 1,3 million de tonnes de déchets ménagers par an et permettra d'éliminer un tiers des déchets envoyés à Akouédo. Ce centre produira en outre du biogaz qui sera utilisé pour l'électricité et comprendra un poste de compostage pour la production de l'engrais à des fins agricoles. Il n'est pas exclu, qu'à la demande de l'Etat et pour pallier les insuffisances de la gestion des déchets dangereux et hospitaliers, qu'une ou plusieurs alvéoles et un système de lagunage approprié puissent être aménagés pour leur traitement. Le CET deviendra alors "multi classes".</p>
<p><b>Résultats attendus et Indicateurs de résultats principaux</b></p>	<p>Les effets attendus de l'exécution du projet sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Enfouissement des déchets pour réduction des odeurs et empêcher leur envol ;</li> <li>- Récupération des eaux usées provenant desdits déchets pour leur traitement et réutilisation pour l'arrosage des mêmes déchets dans le but d'en accélérer la décomposition ;</li> <li>- Récupération et traitement du biogaz provenant des déchets en décomposition ;</li> <li>- Génération de milliers d'emplois directs et indirects.</li> </ul>
<p><b>Composantes</b></p>	<p>C1 : Construction</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Construction de casiers, ponts bascules, bâtiments administratifs ;</li> <li>- Équipement du Centre ;</li> <li>- Installation d'une station d'osmose inverse (traitement du lixiviat) ;</li> <li>- Aménagement des voies internes du site ;</li> <li>- Revêtement du pont de Kossihouen et aménagement de ses bretelles ;</li> <li>- Construction de la bretelle de jonction à la voie d'accès définitive du Centre ;</li> <li>- Purge des droits coutumiers d'une parcelle de sécurité d'une superficie de 1 800 000 m<sup>2</sup>.</li> </ul>





	<p>C2 : Exploitation</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Suivi et Contrôle (Conventions) ;</li><li>- Exploitation des constructions.</li></ul>
<b>Mise en œuvre du projet</b>	
<b>Organes de mise en œuvre</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Ministère de l'Assainissement et de la Salubrité (MINHAS) ;</li><li>- Agence Nationale de Gestion des Déchets (ANAGED) ;</li><li>- Direction de l'Assainissement Urbain et du Drainage (DAUD) ;</li><li>- Office National de l'Assainissement et du Drainage (ONAD).</li></ul>
<b>Partenaires de mise en œuvre</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Ministère de l'Environnement et du Développement Durable : Agence Nationale De l'Environnement (ANDE) et Centre Ivoirien Anti-pollution (CIAPOL) ;</li><li>- Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural ;</li><li>- Ministère des Transports ;</li><li>- Ministère de la Santé : Direction de l'Hygiène Publique et de la Santé-Environnement (DHPSE) ;</li><li>- Direction Régionale des Lagunes ;</li><li>- Ministère de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme ;</li><li>- Municipalités du District Autonome d'Abidjan ;</li><li>- BNETD (Bureau National d'Études Techniques et de Développement) ;</li><li>- Société CLEAN EBURNIE.</li></ul>



<b>Intitulé du projet</b>	<b>Programme de Réhabilitation et de Conversion de 1 000 Pompes à Motricité Humaine en Pompe Hybrides Solaires</b>	
<b>Ancrage institutionnel</b>		
<b>Ministère tutelle</b>	Ministère de l'Hydraulique, de l'Assainissement et de la Salubrité	
<b>Direction service</b>	Office National de l'Eau Potable (ONEP)	
<b>Champ d'intervention</b>		
<b>Correspondance ODD</b>	<p>ODD 6 : Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau.</p> <p>ODD 13 : Prendre des mesures urgentes pour lutter contre les changement climatique et ses impacts.</p>	
<b>Pilier PND</b>	Pilier 3 : Développement du secteur privé et de l'investissement.	
<b>Domaine ESG</b>	Social	
<b>Catégorie ESG</b>	Accès aux infrastructures de base	
<b>Sous-catégorie</b>	Eau & Assainissement	
<b>Bénéficiaires</b>		
<b>Type et nombre de bénéficiaires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Populations rurales des régions du Projet ;</li> <li>- Acteurs institutionnels ;</li> <li>- Acteurs techniques.</li> </ul>	
<b>Zone d'intervention</b>		
<b>Milieu d'intervention</b>	Rural	
<b>Zone d'intervention</b>	Agneby-Tiassa; Sud – Comoé; Loh-Djaboua; Mé; N'Zi & Moronou	
<b>Coût et Durée du projet</b>		
<b>Date démarrage</b>	2022	
<b>Durée totale</b>	2 ans	
<b>Coût total du projet</b>	<p>Coût total : 476 016 789 FCFA</p> <p>État : 476 016 789 FCFA</p>	
<b>Bailleurs</b>	Aucun	
<b>Objectifs, résultats et composantes</b>		
<b>Contexte économique</b>	<b>socio-</b>	<p>Beaucoup d'actions sont menées par le gouvernement pour faciliter l'accès des populations à l'eau potable. Entre 2011 et 2018 l'Etat a investi 455milliards de FCFA. Mais beaucoup reste à faire à cause des différentes crises que la Côte d'Ivoire a connue. Plusieurs infrastructures ont été endommagées dont celles du secteur de l'Hydraulique.</p> <p>Dans le programme d'accès d'une grande majorité des Ivoiriens à intérieur du pays à l'eau potable, des Pompes à Motricité Humaine dans des régions du pays seront reconverties en pompes solaires.</p> <p>Pour cette première phase, les 1000 pompes à réhabiliter et à reconvertir ont été sélectionnées dans les régions de la Côte d'Ivoire qui avaient déjà accueilli le projet pilote. La réussite de ce projet aboutira à la reconversion progressive des 21 000 Pompes à Motricité Humaine sur le territoire national en pompes hybrides (manuelles et solaires).</p>



<b>Objectif général et Objectifs spécifiques</b>	<p>Ce programme de réhabilitation et de modernisation de 1 000 points d'eau existants, pour des localités de 500 à 2 000 habitants, vise à sécuriser l'alimentation en eau des populations par une amélioration de la qualité des services et à en pérenniser la gestion par la mise en place d'un système de paiement lié aux quantités d'eau consommées pour à minima couvrir les charges d'exploitation.</p>
<b>Résultats attendus et Indicateurs de résultats principaux</b>	<p>Les effets attendus de l'exécution du projet sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Garantir la durabilité et la pérennité du service d'eau potable pour les zones rurales sur des bases claires et équilibrées ;</li> <li>- Réduire la pénibilité du pompage de l'eau par les femmes en milieu rural ;</li> <li>- Moderniser le système d'hydraulique villageoise existante.</li> </ul>
<b>Composantes</b>	<p>C1 : Infrastructures hydrauliques villageoises</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Études, montage du programme, dossiers techniques ;</li> <li>- Remise a neuf des forages existants ;</li> <li>- Aménagement de surface et PMH hybrides solaires ;</li> <li>- Sensibilisation, formation et maintenance ;</li> <li>- Dispositif préparatoire à la délégation de gestion.</li> </ul> <p>C2 : Prestations de consultants (bureaux d'études / ingénieur-conseil)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Personnel clé et personnel d'appui ;</li> <li>- Logistique et équipement ;</li> <li>- Divers et taxes.</li> </ul> <p>C3 : Honoraires et frais annexes</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Supervision des travaux.</li> </ul>
<b>Mise en œuvre du projet</b>	
<b>Organes de mise en œuvre</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ministère de l'Hydraulique, de l'Assainissement et de la Salubrité (MINHAS) ;</li> <li>- Office National de l'Eau Potable (ONEP).</li> </ul>
<b>Partenaires de mise en œuvre</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- SODECI (Société de Distribution d'Eau de Côte d'Ivoire) ;</li> <li>- BNETD (Bureau National d'Études Techniques et de Développement)</li> <li>- Vergnet Hydro ;</li> <li>- BRLi.</li> </ul>



<b>Intitulé du projet</b>	<b>Projet de Réhabilitation Pompes à Motricité Humaine</b>
<b>Ancrage institutionnel</b>	
<b>Ministère tutelle</b>	Ministère de l'Hydraulique, de l'Assainissement et de la Salubrité
<b>Direction service</b>	Office National de l'Eau Potable (ONEP)
<b>Champ d'intervention</b>	
<b>Correspondance ODD</b>	ODD 6 : Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau.
<b>Pilier PND</b>	Pilier 3 : Développement du secteur privé et de l'investissement.
<b>Domaine ESG</b>	Social
<b>Catégorie ESG</b>	Accès aux infrastructures de base
<b>Sous-catégorie</b>	Eau & Assainissement
<b>Bénéficiaires</b>	
<b>Type et nombre de bénéficiaires</b>	Les personnes essentiellement en milieu rural.
<b>Zone d'intervention</b>	
<b>Milieu d'intervention</b>	Rural
<b>Zone d'intervention</b>	Territoire national
<b>Coût et Durée du projet</b>	
<b>Date démarrage</b>	2019
<b>Durée totale</b>	5 ans
<b>Coût total du projet</b>	Coût total : 30 328 032 593 FCFA État : 30 328 032 593 FCFA
<b>Bailleurs</b>	Aucun
<b>Objectifs, résultats et composantes</b>	
<b>Contexte socio-économique</b>	La fourniture d'eau potable en zone rurale est assurée en général par les Pompes à Motricité Humaine (PMH). Le parc des PMH en Côte d'Ivoire est estimé à 21 000. Avec un âge moyen de 30 ans, ce parc est vieillissant avec un taux de panne élevé. Le taux de panne est estimé à 40% soit 8500 pompes sur les 21 000 que compte le parc.
<b>Objectif général et Objectifs spécifiques</b>	<b>Objectif général</b> - Garantir la fourniture d'eau potable à 11 millions de personnes en milieu rural.
<b>Résultats attendus et Indicateurs de résultats principaux</b>	Les effets attendus de l'exécution du projet sont : - 8500 PMH sont réparées ou remplacées ; - La maintenance des 21 000 pompes est assurée ; - 11 000 comités de gestion de points d'eau constitués et fonctionnels ; - 11000 villages sensibilisés au transport, au stockage et à l'utilisation de l'eau potable ; - La qualité physico chimique et bactériologique de l'eau des forages est connue et maîtrisée.



<b>Composantes</b>	<p>C1 : Travaux.</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Réparation de PMH ;</li><li>- Remplacement de PMH obsolètes par des PMH neuves ;</li><li>- Maintenance de PMH.</li></ul> <p>C2 : Maîtrise d'ouvrage délégué du projet.</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Mesures d'accompagnement et supervision des travaux.</li></ul>
<b>Mise en œuvre du projet</b>	
<b>Organes de mise en œuvre</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Ministère de l'Hydraulique, de l'Assainissement et de la Salubrité (MINHAS) ;</li><li>- Office National de l'Eau Potable (ONEP).</li></ul>
<b>Partenaires de mise en œuvre</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- SODECI (Société de Distribution d'Eau de Côte d'Ivoire) ;</li><li>- BNETD (Bureau National d'Études Techniques et de Développement) ;</li><li>- Le corps préfectoral ;</li><li>- Les populations bénéficiaires.</li></ul>



<b>Intitulé du projet</b>	<b>Programme National de Lutte contre la Tuberculose (PNLT)</b>	
<b>Ancrage institutionnel</b>		
<b>Ministère tutelle</b>	Ministère de la Santé, de l'Hygiène Publique et de la Couverture Maladie Universelle	
<b>Direction service</b>	Directeur / Coordonnateur du Programme National de Lutte contre la Tuberculose	
<b>Champ d'intervention</b>		
<b>Correspondance ODD</b>	ODD 3 : Assurer une vie saine et promouvoir le bien-être de tous à tous les âges.	
<b>Pilier PND</b>	Pilier 4 : Renforcement de l'inclusion, de la solidarité nationale et de l'action sociale.	
<b>Domaine ESG</b>	Social	
<b>Catégorie ESG</b>	Accès aux services de base	
<b>Sous-catégorie</b>	Santé publique et programmes sociaux	
<b>Bénéficiaires</b>		
<b>Type et nombre de bénéficiaires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La population générale ;</li> <li>- Les prisonniers ;</li> <li>- Les malades tuberculeux et patients tuberculeux multi-résistants ;</li> <li>- Les accompagnants des malades tuberculeux multi-résistants ;</li> <li>- Les enfants.</li> </ul>	
<b>Zone d'intervention</b>		
<b>Milieu d'intervention</b>	Milieu rural, Urbain, Interurbain	
<b>Zone d'intervention</b>	Territoire national	
<b>Coût et Durée du projet</b>		
<b>Date démarrage</b>	01/01/2021	
<b>Durée totale</b>	3 ans	
<b>Coût total du projet</b>	Coût total : 32 368 568 258 FCFA Part État : 9 333 984 452 FCFA Part Bailleurs : 23 034 583 806 FCFA	
<b>Bailleurs</b>	Fonds Mondial	
<b>Objectifs, résultats et composantes</b>		
<b>Contexte socio-économique</b>	La vision de la Côte d'Ivoire en matière de lutte contre la tuberculose est définie par la stratégie pour mettre fin à la tuberculose adoptée par le pays lors des assises de Moscou et des États Unis et inscrite dans le plan stratégique national tuberculose ivoirien. La vision est d'avoir : « Une Côte d'Ivoire sans tuberculose : zéro décès, zéro morbidité et zéro souffrance dus à la tuberculose à l'horizon 2035 ».	
<b>Objectif général et Objectifs spécifiques</b>	<b>Objectif général</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réduire le nombre de décès liés à la tuberculose de 60 % à l'horizon 2025 par rapport à l'année 2015 ;</li> <li>- Réduire l'incidence de la tuberculose de 50% à l'horizon 2025 par rapport à l'année 2015.</li> </ul> <b>Objectifs spécifiques</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Accroître la notification des cas de tuberculose sous toutes formes ;</li> </ul>	





	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Atteindre 85% un taux de succès thérapeutique chez les cas de tuberculose bactériologiquement confirmés ;</li> <li>- Augmenter la proportion de patients Tuberculose / Virus de l'Immunodéficience Humaine (TB/VIH) bénéficiant du traitement antirétroviraux (ARV) ;</li> <li>- Atteindre 80% de taux de succès thérapeutique chez les malades multirésistants mis sous traitement de 2ème ligne ;</li> <li>- Renforcer les capacités de gestion et de coordination du programme et des acteurs communautaires à tous les niveaux.</li> </ul>
<b>Résultats attendus et Indicateurs de résultats principaux</b>	<p>Les effets attendus de l'exécution du projet sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Notification de la tuberculose améliorée ;</li> <li>- Succès thérapeutique des malades de la tuberculose amélioré ;</li> <li>- Prise en charge de personnes coinfectedes TB/VIH améliorée ;</li> <li>- Prise en charge des malades avec tuberculose multi résistante améliorée ;</li> <li>- Riposte médicale des enfants avec la TB améliorée ;</li> <li>- Plaidoyer, communication, mobilisation sociale et pérennisation des interventions communautaires ;</li> <li>- Capacités institutionnelles renforcées.</li> </ul>
<b>Composantes</b>	<p>C1 : Prise en charge et prévention de la tuberculose.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Atténuation des risques pour les programmes de lutte contre les maladies ;</li> <li>- Activités conjointes avec d'autres programmes et secteurs (Prise en charge et prévention de la tuberculose) ;</li> <li>- Détection des cas et diagnostic (Prise en charge et prévention de la tuberculose) ;</li> <li>- Implication de tous les prestataires de soins (Prise en charge et prévention de la tuberculose) ;</li> <li>- Populations clés (Prise en charge et prévention de la tuberculose) – Autres, Détenus, Enfants ;</li> <li>- Traitement (Prise en charge et prévention de la tuberculose)</li> </ul> <p>C2 : Tuberculose multi résistante-détection, diagnostic des cas et traitement.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Détection des cas et diagnostic (Tuberculose multirésistante);</li> <li>- Traitement (Tuberculose multirésistante).</li> </ul> <p>C3 : Tuberculose et VIH.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Activités conjointes de lutte contre la tuberculose et le VIH.</li> </ul> <p>C4 : Gestion du programme.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Coordination et gestion des programmes nationaux de lutte contre les maladies ;</li> <li>- Gestion des subventions.</li> </ul> <p>C5 : Système de gestion de l'information sanitaire et suivi- évaluation.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Contrôle et confinement relatif au COVID-19, y compris le renforcement des systèmes de santé ;</li> <li>- Analyse, évaluations, revue et transparence ;</li> <li>- Rapportage des données de routine.</li> </ul>
<b>Mise en œuvre du projet</b>	
<b>Organes de mise en œuvre</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ministère de la Santé, de l'Hygiène Publique et de la Couverture Maladie Universelle (MSHPCMU) ;</li> <li>- Directeur / Coordonnateur du Programme National de Lutte contre la Tuberculose.</li> </ul>
<b>Partenaires de mise en œuvre</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Fonds Mondial ;</li> <li>- CDC/PEPFAR (Centre américain de contrôle et de prévention des maladies / Plan d'Urgence Présidentiel de Lutte contre le SIDA) ;</li> <li>- OMS (Organisation Mondiale de la Santé) ; ONUSIDA.</li> </ul>



<b>Intitulé du projet</b>	<b>Programme National de Lutte contre le Paludisme (PNLP)</b>	
<b>Ancrage institutionnel</b>		
<b>Ministère tutelle</b>	Ministère de la Santé, de l'Hygiène Publique et de la Couverture Maladie Universelle	
<b>Direction service</b>	Direction Générale de la Santé	
<b>Champ d'intervention</b>		
<b>Correspondance ODD</b>	ODD 3 : Assurer une vie saine et promouvoir le bien-être de tous à tous les âges.	
<b>Pilier PND</b>	Pilier 4 : Renforcement de l'inclusion, de la solidarité nationale et de l'action sociale.	
<b>Domaine ESG</b>	Social	
<b>Catégorie ESG</b>	Accès aux services de base	
<b>Sous-catégorie</b>	Santé publique et programmes sociaux	
<b>Bénéficiaires</b>		
<b>Type et nombre de bénéficiaires</b>	Population générale, en particulier celle vulnérable (femmes enceintes et enfants de moins de 5 ans).	
<b>Zone d'intervention</b>		
<b>Milieu d'intervention</b>	Urbain et rural	
<b>Zone d'intervention</b>	Territoire national	
<b>Coût et Durée du projet</b>		
<b>Date démarrage</b>	2021	
<b>Durée totale</b>	5 ans	
<b>Coût total du projet</b>	Coût total : 261 701 011 038 FCFA Part État : 59 047 425 286 FCFA Part Bailleurs : 202 653 585 752 FCFA	
<b>Bailleurs</b>	Fonds Mondial	
<b>Objectifs, résultats et composantes</b>		
<b>Contexte économique</b>	<b>socio-</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Au niveau décentralisé : (i) l'insuffisance d'implication des responsables des ESPC dans l'élaboration et la gestion du budget alloué à leurs structures ; (ii) l'insuffisance de coordination entre les différents niveaux de la pyramide sanitaire ; (iii) la répartition inégale des ressources et une insuffisance de mécanismes de redevabilité à tous les niveaux de la pyramide sanitaire ;</li> <li>- Au niveau déconcentré : (i) une insuffisance de la fonctionnalité des organes de gestion des établissements sanitaires (COGES, CMC, Direction, Conseil d'établissement)<sup>1</sup>, des ECD et des ERS (ii) une insuffisance de coordination et de collaboration des acteurs et des interventions de santé (iii) une insuffisance de leadership au niveau des structures déconcentrées et l'inadéquation de certaines interventions des collectivités avec les priorités de santé (iv) une insuffisance dans la disponibilité des documents de gouvernance.</li> </ul>
<b>Objectif général et Objectifs spécifiques</b>	<b>et</b>	<b>Objectif général</b> L'objectif général de ce plan est de contribuer à l'amélioration du programme de lutte contre le paludisme.



	<p><b>Objectifs spécifiques</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Donner un cadre standardisé de gestion intégrée des données tant au niveau de la collecte, l'utilisation et le partage des données ;</li> <li>- Décrire les indicateurs de progrès liés au Suivi et évaluation ;</li> <li>- Décrire les activités de suivi, d'évaluation de la mise en œuvre du PSN, d'analyse et d'utilisation des données et le chronogramme de leur mise en œuvre ;</li> <li>- Décrire les activités d'amélioration de la qualité des données sur le paludisme ;</li> <li>- Guider les prises de décisions des gestionnaires de programme à partir des données de bonne qualité.</li> </ul>
<p><b>Résultats attendus et Indicateurs de résultats principaux</b></p>	<p>Les effets attendus de l'exécution du projet sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réduire l'incidence annuelle chez les enfants de moins de 5 ans de 597 pour mille à 244 pour mille de 2019 à 2023 ;</li> <li>- Réduire la mortalité de 6,4 à 4,9 pour 10000 de 2019 à 2023 ;</li> <li>- Augmenter le taux d'utilisation des Moustiquaires Imprégnées d'insecticide à Longue</li> <li>- Durée d'Action (MILDA) de 63,2% à 80% de 2019 à 2023 ;</li> <li>- Accroître la couverture en SP3 chez les femmes enceintes de 53% à 65% de 2019 à 2023.</li> </ul>
<p><b>Composantes</b></p>	<p>C1 : Lutte anti vectorielle.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Moustiquaire imprégnée d'insecticide à longue durée d'action en routine et en campagne de masse.</li> </ul> <p>C2 : Traitement préventif intermittent.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Traitement Intermittent chez la femme enceinte.</li> </ul> <p>C3 : Gestion du système d'information sanitaire et suivi évaluation.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Rapportage des données de routine ; qualité des données et programme.</li> </ul> <p>C4 : Prise en charge des cas.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Prise en charge des cas en milieu hospitalier.</li> </ul> <p>C5: Gestion du programme.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Partenariat, gestion et coordination et gestion des programmes de lutte contre les maladies.</li> </ul> <p>C6 : Renforcement du système communautaire.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Gestion des subventions au niveau communautaire.</li> </ul> <p>C7 : RSSH: Health products management systems.</p> <p>C8 : COVID-19.</p>
<p><b>Mise en œuvre du projet</b></p>	
<p><b>Organes de mise en œuvre</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ministère de la Santé, de l'Hygiène Publique et de la Couverture Maladie Universelle (MSHPCMU) ;</li> <li>- Direction Générale de la Santé.</li> </ul>
<p><b>Partenaires de mise en œuvre</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- OMS (Organisation Mondiale de la Santé) ;</li> <li>- UNICEF (Fonds des Nations Unies pour l'enfance) ;</li> <li>- PMI ;</li> <li>- Fonds Mondial ;</li> <li>- ONG nationales et internationales.</li> </ul>



<b>Intitulé du projet</b>		<b>Programme Elargi de Vaccination</b>
<b>Ancrage institutionnel</b>		
<b>Ministère tutelle</b>	Ministère de la Santé, de l'Hygiène Publique et de la Couverture Maladie Universelle	
<b>Direction service</b>	Direction de Coordination du PEV (Programme Elargi de Vaccination)	
<b>Champ d'intervention</b>		
<b>Correspondance ODD</b>	ODD 3 : Assurer une vie saine et promouvoir le bien-être de tous à tous les âges.	
<b>Pilier PND</b>	Pilier 4 : Renforcement de l'inclusion, de la solidarité nationale et de l'action sociale.	
<b>Domaine ESG</b>	Social	
<b>Catégorie ESG</b>	Accès aux services de base	
<b>Sous-catégorie</b>	Santé publique et programmes sociaux	
<b>Bénéficiaires</b>		
<b>Type et nombre de bénéficiaires</b>	Les enfants	
<b>Zone d'intervention</b>		
<b>Milieu d'intervention</b>	Rural et urbain	
<b>Zone d'intervention</b>	Territoire national	
<b>Coût et Durée du projet</b>		
<b>Date démarrage</b>	2016	
<b>Durée totale</b>	8 ans	
<b>Coût total du projet</b>	Coût total : 67 524 964 419 FCFA Part État : 51 692 254 419 FCFA Part Bailleurs : 15 832 710 000 FCFA	
<b>Bailleurs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- GAVI ALLIANCE ;</li> <li>- OMS (Organisation Mondiale de la Santé) ;</li> <li>- UNICEF (Fonds des Nations Unies pour l'enfance).</li> </ul>	
<b>Objectifs, résultats et composantes</b>		
<b>Contexte économique</b>	<b>socio-</b>	<p>Les principaux problèmes auxquels le PEV se trouve confronté sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Insuffisance de l'offre des services de vaccination pour toutes les stratégies ;</li> <li>- Insuffisance dans la mise en œuvre de la surveillance épidémiologique des maladies cibles du PEV ;</li> <li>- Ruptures fréquentes en vaccins et consommables d'injection à tous les niveaux ;</li> <li>- Faible implication des réseaux administratifs, religieux, artistiques, médiatiques et Communautaires dans la promotion de la vaccination de routine ;</li> <li>- Capacité de stockage en vaccins et consommables insuffisante à tous les niveaux ;</li> <li>- Insuffisance dans la qualité des données ;</li> <li>- Insuffisance dans la gestion des déchets issus des activités de vaccination.</li> </ul>
<b>Objectif général et Objectifs spécifiques</b>	<b>et</b>	<p><b>Objectifs généraux</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcer la qualité, l'équité et la pérennité des services de vaccination ;</li> </ul>



	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Accélérer les efforts pour réaliser l'éradication de la poliomyélite, maintenir l'élimination du tétanos néonatal, atteindre la pré-élimination de la rougeole et le contrôle de la fièvre jaune ;</li> <li>- Introduire d'une manière pérenne les nouveaux vaccins et les technologies appropriées ;</li> <li>- Accroître la demande des services de vaccination ;</li> <li>- Renforcer la base de connaissance et les capacités pour permettre une offre équitable de la vaccination ;</li> <li>- Améliorer la prévisibilité et la durabilité des financements de la vaccination.</li> </ul> <p><b>Objectifs spécifiques</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Atteindre une couverture d'au moins 95% au niveau national pour tous les antigènes ;</li> <li>- Atteindre une couverture d'au moins 90% dans chaque région et dans chaque district pour tous les antigènes ;</li> <li>- Améliorer l'accès équitable aux services de vaccination quel que soit leur lieu de résidence ;</li> <li>- Le PEV de routine doit comprendre le vaccin contre l'hépatite B à la naissance, le vaccin contre le rotavirus, le vaccin contre le HPV (papillomavirus humains), le vaccin contre la méningite A (MenAfriVac), le vaccin contre le vaccin contre la Rubéole ;</li> <li>- Maintenir le statut de pays libre de poliomyélite ;</li> <li>- Contrôler la fièvre jaune dans tous les districts ;</li> <li>- Atteindre et maintenir les critères d'élimination de la rougeole et contrôle de la rubéole ;</li> <li>- Contrôler la méningite A dans tous les districts sanitaires à risque ;</li> <li>- Mettre en place la surveillance à base communautaire dans 100% des districts sanitaires ;</li> <li>- Approvisionner le niveau central, régional et périphérique en vaccins et consommables d'injection de manière adéquate et continue ;</li> <li>- Renforcer la capacité de stockage des vaccins à tous les niveaux ;</li> <li>- Renforcer la capacité de stockage des consommables du niveau central et régional ;</li> <li>- Renforcer la capacité des structures à éliminer correctement les déchets issus des activités de vaccination ;</li> <li>- Renforcer les capacités des Logisticiens, CPEV, CSE en gestion des vaccins et données de vaccins ;</li> <li>- Améliorer la mobilisation des ressources financières ;</li> <li>- Renforcer le suivi et l'évaluation des plans stratégiques et opérationnels ;</li> <li>- Renforcer le cadre institutionnel sur la vaccination en Côte d'Ivoire ;</li> <li>- Mettre en place un mécanisme de validation des données dans 100% des aires de santé et des régions sanitaires ;</li> <li>- Renforcer les capacités de 100% des gestionnaires de données.</li> </ul>
<p><b>Résultats attendus et Indicateurs de résultats principaux</b></p>	<p>Les effets attendus de l'exécution du projet sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 100% des districts disposent de micro plan ;</li> <li>- 100% des séances de vaccination en avancées et en mobiles prévues sont organisées ;</li> <li>- Plan formation élaboré ;</li> <li>- Au moins 80% des activités ont été réalisées ;</li> <li>- Au moins 80% des supervisions planifiées sont réalisées ;</li> <li>- Au moins 80% des activités de monitoring sont réalisées ;</li> <li>- Outils et directives révisés ;</li> <li>- Etc...</li> </ul>
<p><b>Composantes</b></p>	<p>C1 : Approvisionnement en vaccins et logistiques (de vaccination systématique uniquement) ;</p> <p>C2 : Prestation des services ;</p> <p>C3 : Plaidoyer et communication ;</p>



	<p>C4 : Monitoring et contrôle des maladies ;</p> <p>C5 : Gestion du programme ;</p> <p>C6 : Coûts des activités de vaccination supplémentaires (AVS) ;</p> <p>C7 : Coûts partagés du système de santé (PEV Portion).</p>
<b>Mise en œuvre du projet</b>	
<b>Organes de mise en œuvre</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Ministère de la Santé, de l'Hygiène Publique et de la Couverture Maladie Universelle (MSHPCMU) ;</li><li>- Direction de Coordination du PEV (Programme Élargi de Vaccination).</li></ul>
<b>Partenaires de mise en œuvre</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- GAVI ALLIANCE ;</li><li>- OMS (Organisation Mondiale de la Santé) ;</li><li>- UNICEF (Fonds des Nations Unies pour l'enfance).</li></ul>





<b>Intitulé du projet</b>	<b>Programme National d'Electrification Rurale (PRONER)</b>
<b>Ancrage institutionnel</b>	
<b>Ministère tutelle</b>	Ministères des Mines, du Pétrole et de l'Energie
<b>Direction service</b>	Direction Générale de l'Energie (DGE)
<b>Champ d'intervention</b>	
<b>Correspondance ODD</b>	<p>ODD 5 : Réaliser l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles.</p> <p>ODD 7 : Accélérer l'accès à une énergie abordable, fiable, durable et moderne pour tous.</p> <p>ODD 9 : Construire une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable et inclusive et favoriser l'innovation.</p>
<b>Pilier PND</b>	Pilier 3 : Développement du secteur privé et de l'investissement.
<b>Domaine ESG</b>	Social
<b>Catégorie ESG</b>	Accès aux infrastructures de base
<b>Sous-catégorie</b>	Accès à l'électricité
<b>Bénéficiaires</b>	
<b>Type et nombre de bénéficiaires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les populations vivant dans les localités à électrifier ;</li> <li>- 4 940 localités à électrifier depuis 01/01/2019 sur la base du Recensement Général de la Population et de l'Habitat 2014 (Nombre total de localités = 8518);</li> <li>- Ministère des Mines, du Pétrole et de l'Energie</li> </ul>
<b>Zone d'intervention</b>	
<b>Milieu d'intervention</b>	Rural, urbain, interurbain, péri urbain
<b>Zone d'intervention</b>	Territoire national
<b>Coût et Durée du projet</b>	
<b>Date démarrage</b>	2019
<b>Durée totale</b>	6 ans
<b>Coût total du projet</b>	<p>Coût total : 7 050 000 000 FCFA</p> <p>Part État : 7 050 000 000 FCFA</p>
<b>Bailleurs</b>	Aucun
<b>Objectifs, résultats et composantes</b>	
<b>Contexte socio-économique</b>	Dans le cadre de la mise en œuvre de sa politique sociale, le Gouvernement ivoirien a décidé en 2019 d'un ensemble de mesures dans tous les secteurs d'activités en faveur des populations les plus vulnérables.
<b>Objectif général et Objectifs spécifiques</b>	L'objectif du projet est d'électrifier toutes les localités du pays à l'horizon 2025.
<b>Résultats attendus et Indicateurs de résultats principaux</b>	<p>Les effets attendus sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Electrification de toutes les localités ;</li> <li>- Amélioration du taux de couverture ;</li> <li>- Amélioration du taux d'accès à l'électricité ;</li> </ul>



	<ul style="list-style-type: none"><li>- Conditions de vie des populations de la zone du projet sont améliorées ;</li><li>- Augmentation de la couverture nationale ;</li><li>- Création d'emplois ;</li><li>- Lignes HTA construites ;</li><li>- Postes MT/BT créés ;</li><li>- Lignes BT construites ;</li><li>- Éclairage public réalisé ;</li><li>- Raccordements des ménages ;</li><li>- Formation des agents CI- ENERGIES réalisée.</li></ul>
<b>Composantes</b>	Composante : Électrification de toutes les localités du pays à l'horizon 2025 <ul style="list-style-type: none"><li>- Électrifier toutes les localités d'au moins 500 habitants à fin 2023 et toutes les autres localités à l'horizon 2025.</li></ul>
<b>Mise en œuvre du projet</b>	
<b>Organes de mise en œuvre</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Ministères des Mines, du Pétrole et de l'Énergie (MMPE) ;</li><li>- Direction Générale de l'Énergie (DGE) ;</li><li>- CI-ENERGIES (Côte d'Ivoire Energies).</li></ul>
<b>Partenaires de mise en œuvre</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Compagnie Ivoirienne d'Électricité (CIE)</li></ul>



<b>Intitulé du projet</b>	<b>Programme d'Electrification Pour Tous (PEPT)</b>
<b>Ancrage institutionnel</b>	
<b>Ministère tutelle</b>	Ministères des Mines, du Pétrole et de l'Energie
<b>Direction service</b>	Direction Générale de l'Energie (DGE)
<b>Champ d'intervention</b>	
<b>Correspondance ODD</b>	<p>ODD 5 : Réaliser l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles.</p> <p>ODD 7 : Accélérer l'accès à une énergie abordable, fiable, durable et moderne pour tous.</p> <p>ODD 9 : Construire une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable et inclusive et favoriser l'innovation.</p>
<b>Pilier PND</b>	Pilier 3 : Développement du secteur privé et de l'investissement.
<b>Domaine ESG</b>	Social
<b>Catégorie ESG</b>	Accès aux infrastructures de base
<b>Sous-catégorie</b>	Accès à l'électricité
<b>Bénéficiaires</b>	
<b>Type et nombre de bénéficiaires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Toute la population vivant dans les localités à électrifier ;</li> <li>- Les ménages non raccordés au réseau électrique ;</li> <li>- Ministère des Mines, du Pétrole et de l'Energie.</li> </ul>
<b>Zone d'intervention</b>	
<b>Milieu d'intervention</b>	Rural, urbain, interurbain, péri urbain
<b>Zone d'intervention</b>	Territoire national
<b>Coût et Durée du projet</b>	
<b>Date démarrage</b>	2019
<b>Durée totale</b>	6 ans
<b>Coût total du projet</b>	<p>Coût total : 60 503 000 000 FCFA</p> <p>Part État : 60 503 000 000 FCFA</p>
<b>Bailleurs</b>	Aucun
<b>Objectifs, résultats et composantes</b>	
<b>Contexte socio-économique</b>	<p>Le Programme Électricité Pour Tous (PEPT), initié par les Autorités Ivoiriennes et adopté en Conseil des Ministres le 27 mai 2014, vise au raccordement au réseau électrique national de l'ensemble des populations vivant dans les localités électrifiées de la Côte d'Ivoire.</p> <p>Le PEPT consiste à assouplir les formalités d'accès et en facilitant les modalités de paiement du coût de raccordement à l'électricité. Et cela sur une durée allant de trois (3) ans pour les ménages les mieux nantis à dix (10) ans pour les populations à faibles revenus après s'être acquitté d'un forfait initial d'abonnement de 1 000 FCFA.</p>
<b>Objectif général et Objectifs spécifiques</b>	<p><b>Objectif général</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Accroître l'accès durable à l'électricité moins polluante en vue d'améliorer les conditions de vie des populations ivoiriennes en milieu rural.</li> </ul>



	<b>Objectifs spécifiques</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- La réalisation complète des opérations de raccordement de 71 660 nouveaux ménages (dont 15% dirigés par les femmes) ;</li><li>- Le raccordement de 7 168 centres professionnels (dont 25% dirigés par les femmes) au réseau électrique de distribution</li><li>- La mise en conformité de 3583 branchements dans les 739 localités concernées par les projets ER/CLSG, PRETD et PAEMIR.</li></ul>
<b>Résultats attendus et Indicateurs de résultats principaux</b>	Les effets attendus sont : <ul style="list-style-type: none"><li>- Atteindre 1 000 000 de branchements sur la période 2019-2024 soit une moyenne annuelle de deux cent mille (200 000) branchements environ.</li><li>- Raccorder l'ensemble des ménages vivant en Côte d'Ivoire à l'horizon 2025 ;</li><li>- Amélioration de taux de desserte national ;</li><li>- Amélioration du niveau de vie des populations ;</li><li>- Le développement et la sécurité dans les localités, notamment en zone rurale ;</li><li>- Réduction de la fraude sur l'électricité.</li></ul>
<b>Composantes</b>	Composante : Branchements <ul style="list-style-type: none"><li>- Travaux de branchement à l'électricité et d'installation intérieure.</li></ul>
<b>Mise en œuvre du projet</b>	
<b>Organes de mise en œuvre</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Ministères des Mines, du Pétrole et de l'Énergie (MMPE) ;</li><li>- Direction Générale de l'Énergie (DGE) ;</li><li>- CI-ENERGIES.</li></ul>
<b>Partenaires de mise en œuvre</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Compagnie Ivoirienne d'Électricité (CIE) ;</li><li>- Les Collectivités Territoriales.</li></ul>



<b>Intitulé du projet</b>	<b>Projet de Renforcement des Réseaux de Transport et de Distribution (PRETD)</b>	
<b>Ancrage institutionnel</b>		
<b>Ministère tutelle</b>	Ministères des Mines, du Pétrole et de l'Energie	
<b>Direction service</b>	Direction Générale de l'Energie (DGE)	
<b>Champ d'intervention</b>		
<b>Correspondance ODD</b>	<p>ODD 7 : Accélérer l'accès à une énergie abordable, fiable, durable et moderne pour tous.</p> <p>ODD 9 : Construire une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable et inclusive et favoriser l'innovation.</p>	
<b>Pilier PND</b>	Pilier 3 : Développement du secteur privé et de l'investissement.	
<b>Domaine ESG</b>	Social	
<b>Catégorie ESG</b>	Accès aux infrastructures de base	
<b>Sous-catégorie</b>	Accès à l'électricité	
<b>Bénéficiaires</b>		
<b>Type et nombre de bénéficiaires</b>	Toute la population	
<b>Zone d'intervention</b>		
<b>Milieu d'intervention</b>	Rural ; Urbain ; Interurbain ; Péri urbain	
<b>Zone d'intervention</b>	District Autonome d'Abidjan (Bingerville) et dans les régions de Nawa (Soubré), de San-Pedro (San-Pedro), de Cavally (Zagné) et du Guémon (Duckoué).	
<b>Coût et Durée du projet</b>		
<b>Date démarrage</b>	2016	
<b>Durée totale</b>	8 ans	
<b>Coût total du projet</b>	<p>Coût total : 105 502 900 000 FCFA</p> <p>Part État : 15 822 900 000 FCFA</p> <p>Part Bailleurs : 89 680 000 000 FCFA</p>	
<b>Bailleurs</b>	BAD (Banque Africaine de Développement)	
<b>Objectifs, résultats et composantes</b>		
<b>Contexte économique</b>	<b>socio-</b>	<p>La Côte d'Ivoire enregistre depuis 2011 des performances économiques et sociales exceptionnelles caractérisées par un taux de croissance moyen du PIB autour de 8% de 2012 à 2018. Ainsi, elle se remet d'une crise qui a affecté ses fondamentaux économiques et a mis en chantier un Plan National de Développement qui ambitionne de faire de la Côte d'Ivoire un pays émergent à l'horizon 2020. Pour le secteur ivoirien de l'électricité, l'enjeu était de concevoir un plan de développement de ses infrastructures qui soit en adéquation avec les objectifs fixés pour l'émergence de la Côte d'Ivoire de manière à satisfaire la demande nationale en énergie électrique ainsi que les ambitions d'exportation de la Côte d'Ivoire vers les pays voisins à travers le renforcement du réseau d'interconnexion.</p> <p>En 2011, la situation du secteur de l'électricité de la Côte d'Ivoire était caractérisée par des ouvrages du réseau en limite de capacité, un déficit de production d'électricité</p>



	<p>et un déficit financier important. La marge disponible en termes de capacités de production s'est progressivement réduite et la probabilité de perte de charge (LOLP), qui est une image de l'inadéquation entre les moyens de production disponibles et le niveau de demande, était très élevée (1000h/an). De plus, le parc de production avait une forte domination thermique et s'était éloigné de la stratégie de parc équilibré préconisant un maximum de 60% d'énergie d'une seule origine. Les ouvrages de distribution voyaient ainsi leur capacité dépassée au niveau du réseau HTA et des postes sources avec pour conséquence des difficultés de reprise de toute la charge en cas d'incidents sur un tronçon de réseau, la dégradation de la qualité du produit et le fonctionnement des ouvrages hors de l'optimum économique. L'absence d'infrastructures de secours imposait une interruption de la clientèle en cas de maintenance.</p> <p>De plus le système de téléconduite souffrait de nombreuses faiblesses, l'obsolescence de la majorité des équipements primaires, la capacité des supports de transmissions essentiellement composées d'équipements de CPLs (Courant Porteur de Ligne) analogiques, le faible taux de disponibilité et de fiabilité des données échangées, l'absence d'échanges avec les IPP, les fournisseurs de gaz.</p> <p>Le réseau de distribution était très faiblement équipé en moyen de téléconduite (10 postes de réflexion à Abidjan et aucun poste de distribution publique. En outre la téléconduite des réseaux HTB (Haute Tension B) et HTA (Haute Tension A) repose sur la même plateforme matérielle au niveau dispatching, et l'acquisition des données pour les niveaux de tension HTB et HTA dans les postes HTB repose sur le même RTU. Enfin, il faut noter la multiplicité de systèmes d'acquisition de données (RTU, CCN) en fonctionnement dans certains postes HTB.</p> <p>Le Temps Moyen de Coupure (TMC) global y compris les événements exceptionnels du réseau électrique est passé de 13h en 2000 à 47h en 2011. Le rendement global du réseau électrique était de 71,3% en 2011. Toutes ces contraintes sur les infrastructures du réseau de distribution ont eu pour impact un taux élevé de pertes techniques HTA et BTA d'environ 7% en 2011. A cela s'ajoutent les pertes non techniques, essentiellement imputables à la fraude, qui s'élevaient à 22% en 2011.</p> <p>Le nombre de localités électrifiées à fin décembre 2011 était de 2877 sur un nombre total de localités de 8 519. Le taux de couverture et le taux d'accès étaient respectivement de 33% et 74% à 2011.</p> <p>Présentement, plusieurs ouvrages du réseau national interconnecté d'électricité ont atteint leur limite de capacité.</p>
<p><b>Objectif général et Objectifs spécifiques</b></p>	<p><b>Objectif général</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Accélération de la transformation structurelle de l'économie par l'industrialisation et l'amélioration des conditions de vie des populations ;</li> </ul> <p><b>Objectifs spécifiques</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Améliorer les performances des réseaux pour fournir une énergie de qualité aux consommateurs et accroître le taux d'accès à l'électricité.</li> </ul>
<p><b>Résultats attendus et Indicateurs de résultats principaux</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développement économique de la région et amélioration de la qualité de vie des populations ;</li> <li>- Amélioration de la qualité de service, de l'efficacité énergétique et accroissement de la couverture.</li> </ul>
<p><b>Composantes</b></p>	<p>C1 : Transport.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Construction du poste source 225/20kV de Bingerville ;</li> <li>- Doublement de la ligne 225kV Soubré - San Pedro (128km) et Extension des postes de Soubré et de San-Pedro ;</li> <li>- Construction du poste 225/ 33kV de Duékoué, du poste 225/33kV de Zagné, de l'entrée en coupure au poste de Duékoué (1km) de la ligne existante Buyo – Man et de la ligne 225kV Duékoué – Zagné (77km).</li> </ul> <p>C2 : Réseaux de Distribution d'Energie.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Restructuration du réseau HTA de la ville de Bingerville ;</li> <li>- Restructuration des réseaux HTA des villes de Duékoué et de Zagné ;</li> <li>- Construction de la ligne 33kV Zagné – Taï (40km) ;</li> </ul>





	<ul style="list-style-type: none"><li>- Restructuration du réseau HTA de la ville de Tai.</li></ul> <p>C3 : Électrification Rurale de 252 localités.</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Électrification de 42 localités dans la région du Cavally ;</li><li>- Électrification de 82 localités dans la région du Guémon ;</li><li>- Électrification de 128 localités dans la région du Tonkpi.</li></ul>
<b>Mise en œuvre du projet</b>	
<b>Organes de mise en œuvre</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Ministères des Mines, du Pétrole et de l'Énergie (MMPE) ;</li><li>- Direction Générale de l'Énergie (DGE) ;</li><li>- CI-ENERGIES.</li></ul>
<b>Partenaires de mise en œuvre</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Compagnie Ivoirienne d'Électricité (CIE) ;</li><li>- EPC ;</li><li>- Cabinets de Consultants ;</li><li>- Collectivités territoriales.</li></ul>



<b>Intitulé du projet</b>	<b>Projet de Construction d'une Centrale Solaire de 37,5 MWC à Boundiali</b>	
<b>Ancrage institutionnel</b>		
<b>Ministère tutelle</b>	Ministères des Mines, du Pétrole et de l'Energie	
<b>Direction service</b>	Direction Générale de l'Energie (DGE)	
<b>Champ d'intervention</b>		
<b>Correspondance ODD</b>	<p>ODD 7 : Accélérer l'accès à une énergie abordable, fiable, durable et moderne pour tous.</p> <p>ODD 9 : Construire une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable et inclusive et favoriser l'innovation.</p> <p>ODD 13 : Prendre des mesures pour lutter contre le changement climatique</p>	
<b>Pilier PND</b>	Pilier 5 : Développement régional équilibré, préservation de l'environnement et lutte contre le changement climatique.	
<b>Domaine ESG</b>	Vert	
<b>Catégorie ESG</b>	Environnement et développement durable	
<b>Sous-catégorie</b>	Énergies renouvelables	
<b>Bénéficiaires</b>		
<b>Type et nombre de bénéficiaires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les populations de Boundiali et de la périphérie</li> <li>- Ministère des Mines, du Pétrole et de l'Energie</li> </ul>	
<b>Zone d'intervention</b>		
<b>Milieu d'intervention</b>	Urbain, Interurbain	
<b>Zone d'intervention</b>	Région de la Bagoué, Nord de la commune de Boundiali près des villages de Samorosso et Tombougou.	
<b>Coût et Durée du projet</b>		
<b>Date démarrage</b>	2021	
<b>Durée totale</b>	3 ans	
<b>Coût total du projet</b>	<p>Coût total : 27 918 316 816 FCFA</p> <p>Part État : 3 818 476 568 FCFA</p> <p>Part Bailleurs : 24 099 840 248 FCFA</p>	
<b>Bailleurs</b>	KFW	
<b>Objectifs, résultats et composantes</b>		
<b>Contexte économique</b>	<b>socio-</b>	<p>Le projet participe à la réalisation des engagements de la Côte d'Ivoire lors de la COP21 sur le réchauffement climatique et va améliorer le mix énergétique du pays dont la production électrique est majoritairement assurée par ses centrales thermiques. Avec une puissance d'au moins 37,5 MWC, cette centrale alimentera non seulement la Côte d'Ivoire en électricité, mais également des pays alentours. Le financement du projet s'inscrit dans le programme « Compact with Africa », lancé au printemps 2017 par le G20 sous la présidence allemande, avec l'objectif de promouvoir les investissements privés dans des pays d'Afrique.</p>



	La mise en œuvre de ce projet est due à l'insuffisance de la production en énergie électrique, à la forte demande en énergie électrique et au manque d'investissement dans les ouvrages de production d'énergies.
<b>Objectif général et Objectifs spécifiques</b>	L'objectif est d'augmenter la production en énergies électriques et améliorer le mix énergétique du pays.
<b>Résultats attendus et Indicateurs de résultats principaux</b>	<p>Résultats attendus :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Centrale solaire de 37,5MWC construites ;</li> <li>- Deux lignes 90kV construites ;</li> <li>- Deux transformateurs installés.</li> </ul> <p>Indicateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Taux de réalisation des travaux de construction de la centrale solaire ;</li> <li>- Part des énergies renouvelables dans le mix énergétique.</li> </ul>
<b>Composantes</b>	<p>C1 : Construction d'une centrale solaire PV d'une capacité totale de 37,5 MWC et Construction d'un poste HTB pour l'évacuation de l'énergie 600 mètres.</p> <p>C2 : Indemnisation et exonération droits et taxes douanières.</p>
<b>Mise en œuvre du projet</b>	
<b>Organes de mise en œuvre</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ministères des Mines, du Pétrole et de l'Énergie (MMPE) ;</li> <li>- Direction Générale de l'Énergie (DGE) ;</li> <li>- CI-ENERGIES.</li> </ul>
<b>Partenaires de mise en œuvre</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- RMT (prestataire) ;</li> <li>- L'ingénieur conseil chargé de l'assistance à la maîtrise d'ouvrage ;</li> <li>- La mise en œuvre du projet sera effectuée par un comité local de mise en œuvre composé d'un représentant de CI-ENERGIES (Côte d'Ivoire Énergies) et des communautés villageoises.</li> </ul>



### c. Indicateurs d'impact suivis

Ministère	Nom du Projet	KPI	Valeur cible	Valeur réalisée	Unité de mesure
Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant	Programme National de Prise en Charge des Orphelins et Autres Enfants Rendus Vulnérables du fait du VIH/SIDA (PN-OEV)	Nombre d'Organisations Non Gouvernementales, Organisations à Base Communautaire, Organisations à Assise Communautaire appuyées financièrement	60	12	Nombre
		Nombre d'OEV bénéficiant de services de soins et de soutien	45 000	25 000	Nombre
		Nombre de travailleurs sociaux assistés en matériel technique	600	120	Nombre
Ministère de la Solidarité et de la Lutte contre la Pauvreté	Projet d'Autonomisation des Femmes et de Dividende Démographique au Sahel (SWEDD)	Taux de rétention scolaire des filles dans l'enseignement secondaire	98	96	Pourcentage
		Nombre d'adolescentes ayant bénéficié d'au moins une intervention de scolarisation (transport, hébergement, nourriture, fournitures scolaires, cours supplémentaires, (TAI) ou (TAC), espaces sécurisés en milieu scolaire.	215 060	68 905	Nombre
		Nombre d'adolescentes et de femmes qui ont bénéficié d'au moins une intervention pour l'autonomisation économique (formation professionnelle, crédit, subvention d'actifs productifs)	10 000	2 235	Nombre



Ministère des Eaux et Forêts	Programme Intégré de Développement et d'Adaptation au Changement Climatique dans le Bassin du Niger (PIDACC/BN)	Superficie de berges reboisées	42	18	Hectare (ha)
		Superficies reboisées dans les forêts classées, communales et villageoises	68	21	Hectare (ha)
		Nombre de plants d'espèces locales acquises	208 814	60 048	Nombre
	Projet d'Appui à la mise en œuvre de la Stratégie de Préservation, de Réhabilitation et d'Extension des Forêts (PASPREF)	Nombre de tournées de sensibilisation au reboisement	5	5	Nombre
		Nombre de missions d'évaluation des reboisements des opérations "X millions d'arbres" réalisées	6	6	Nombre
		Nombre de productions audiovisuelles sur les activités du Ministère des Eaux et Forêts réalisées	1	1	Nombre
Ministère de la Promotion de la Jeunesse, de l'Insertion Professionnelle et du Service Civique	Construire, réhabiliter, et équiper les 14 centres de service civique	Nombre/proportion de centres construits et fonctionnels	14	1	Nombre
		Nombre/proportion de centres équipés	14	1	Nombre
	Appui Projets Jeunes	Nombre de jeunes bénéficiaires du programme de développement des compétences (FCQ, apprentissage chantier école et permis de conduire)	18 700	22 149	Nombre
		Nombre de jeunes bénéficiaires du programme entrepreneuriat (AGR, MPE et projets structurants)	14 000	17 638	Nombre
		Nombre de jeunes bénéficiaires du programme de stage (stage école et stage de qualification)	7 000	8 093	Nombre



Ministère de l'Hydraulique, de l'Assainissement et de la Salubrité	Programme de Réhabilitation et de Conversion de 1 000 Pompes à Motricité Humaine en Pompe Hybrides Solaires	Taux de reconversion des pompes hybrides solaires	100	25	Pourcentage
		Taux de réhabilitation	100	25	Pourcentage
	Projet de Réhabilitation de Pompes à Motricité	Taux de maintenance des PMH	100	99	Pourcentage
		Nombre de PMH réhabilitées et réparées	20 000	13 750	Nombre
		Taux de couverture en Hydraulique Villageoise	80	75	Pourcentage
	Centre d'Enfouissement Technique	Taux de collecte des déchets (DSMA) dans le district d'Abidjan	100	58	Pourcentage
Ministère de la Santé, de l'Hygiène Publique et de la Couverture Maladie Universelle	Programme National de Lutte contre la Tuberculose (PNLT)	Taux de succès thérapeutique des nouveaux cas et rechutes de tuberculose toutes formes, confirmée bactériologiquement et diagnostiquée cliniquement : patients guéris et traitement terminé	89	85	Pourcentage
		Proportion de cas de tuberculose ayant achevé avec succès leur traitement	89	85	Pourcentage
		Nombre de cas de tuberculose, toutes formes confondues notifiées	23 813	21 845	Nombre
	Programme National de Lutte contre le Paludisme (PNLP)	Pourcentage de cas de paludisme confirmés positifs ayant reçu une CTA (Combinaison Thérapeutique à base d'Artémisinine)	100	96	Pourcentage
		Proportion de femmes enceintes, fréquentant les centres de consultations prénatales, ayant reçu au moins trois doses de Sulfadoxine Pyriméthamine (traitement préventif du paludisme)	65	47	Pourcentage
		Couverture en MILDA (Moustiquaires Imprégnées d'insecticide à Longue Durée d'Action) de routine	80	57	Pourcentage
	Programme Elargi de Vaccination (PEV)	Taux d'enfants complètement vaccinés avant 12 mois en DTC-HepB-Hib3 (Diphtérie, Tétanos, Coqueluche - Hépatite B - infections à Hæmophilus influenzae de type B)	92	74	Pourcentage
		Taux d'enfants âgés de 9 mois à 1 an vaccinés contre la rougeole	95	85	Pourcentage





Ministère de l'Environnement et du Développement Durable	Programme d'Investissement Forestier (PIF)	Emissions nettes de gaz à effet de serre	1 552 021,7	345 164	tCO2eq
		Superficie des plantations établies par le projet	20 400	22 719	Hectare (ha)
		Nombre de Chefs de ménage riverains des forêts classées ayant leurs revenus améliorés	500	1 217	Nombre
	Projet de Promotion de l'Agriculture Zéro Déforestation dans les Systèmes de Production du Cacao pour Réduire les Emissions en Côte d'Ivoire (PROMIRE)	Superficie cumulée de parcelles dégradées restaurée	150	163	Hectare (ha)
		Superficie de parcelles cacaoyères conservées en systèmes agroforestiers	1 000	834	Hectare (ha)
		Nombre de comités d'élaboration de Plans de Développement Locaux mis en place	15	15	Nombre
Ministère des Mines, du Pétrole et de l'Energie	Programme National d'Electrification Rurale (PRONER)	Nombre de localités électrifiées	700	573	Nombre
		Taux de couverture en électricité	85	82	Pourcentage
		Taux d'accès à l'électricité	97	95	Pourcentage
	Projet de Construction d'une Centrale Solaire de 37,5 MWC à Boundiali	Taux de réalisation des travaux de construction de la centrale solaire	100	75	Pourcentage
		Part des énergies renouvelables dans le mix énergétique	33	35	Pourcentage
	Programme d'Electrification Pour Tous (PEPT)	Nombre de branchements effectués	250 000	251 133	Nombre
		Taux de desserte	64	67	Pourcentage
	Projet de Renforcement du Réseau de Transport et Distribution (PRETD)	Taux d'exécution physique des travaux	100	73	Pourcentage
		Nombre de départ HTA (Haute Tension A) construits	7	9	Nombre
Nombre de postes construits		3	2	Nombre	